

Guillaume Doizy

**De la bienfaisance des Joly de Bammeville à
l'Ehpad actuel, deux siècles de philanthropie
protestante à Pommery**

Acronymes :

- ATSQ : Archives du Temple de Saint-Quentin.
- SHPF : Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Paris.
- SASQ : Société Académique de Saint-Quentin.
- ADDA : Archives Départementales de l'Aisne

Préface

Dès l'entrée du cimetière des Gonards, à Versailles, les noms des familles Joly de Bammerville et André-Walter nous accueillent, inscrits sur une même tombe. Ainsi, le premier signe reliant l'histoire de la Maison de Pommery d'Étreillers dans l'Aisne et la propriété des Ombrages toute proche. Là, reposent Mme André-Walter, membre du Conseil de direction de l'institution des Diaconesses de Reuilly, et propriétaire depuis 1857 du domaine des Ombrages ; son fils Alfred avec son épouse, Alice, née Joly de Bammerville, restés sans enfants, ont légué ce domaine de Pommery à l'Institution des Diaconesses en 1913.

En lisant l'histoire de Pommery, relatée avec tant de limpidité, d'exhaustivité et de discernement par M. Doizy, on est aussitôt frappé par le nombre de personnes dont les noms font aussi partie de l'histoire de la maison des Diaconesses de Reuilly. Dans nos propres archives, on découvre que, dès 1846, Mme Eric Joly de Bammerville siégeait déjà comme membre fondateur du Comité de l'œuvre des enfants de notre Institution (la fondation des Diaconesses de Reuilly date de 1841, dans le quartier de Reuilly, à Paris).

Dans son étude, M. Doizy nous restitue l'histoire d'une famille de la haute société protestante française, profondément enracinée dans son terroir. Ce n'est pas tant un projet social qui est à l'origine de l'actuelle maison de Pommery. La générosité – « philanthropie ou sens des affaires ? » s'interroge M. Doizy –, ce dilemme a traversé les consciences de toutes les familles chrétiennes du XIXe siècle, engagées dans l'industrialisation naissante.

La famille Joly de Bammerville n'a pas le projet de créer une Institution à visée spirituelle et sociale, avec des structures établies au préalable, comme le pasteur Antoine Vermeil et Caroline Malvesin – fondateurs des Diaconesses de Reuilly – en ont senti l'appel. (D'ailleurs, soulignons que les deux

diaconesses mentionnées par M. Doizy n'appartenaient pas à la Communauté des Diaconesses de Reuilly.)

Eric Joly de Bammerville favorisa au départ simplement l'accueil d'une dizaine de vieillards sur son domaine, sans projet nettement défini, comme le précise M. Doizy. C'est au fil du temps et des circonstances –politiques notamment –, qu'une institution prit forme.

Que l'œuvre de « l'Asile de Pommery » ait traversé les deux Guerres mondiales, et tant d'autres périodes difficiles et qu'elle ait survécu, est presque un miracle !

Aussi peut-on oser dire qu'il y a certainement un accomplissement, dans la manière dont les choses ont été conduites, faisant que le lien entre ces deux familles se trouve aujourd'hui vivifié, dans l'appartenance à une unique fondation, la Fondation Diaconesses de Reuilly.

Sœur Ingrid, archiviste de la communauté des Diaconesses de Reuilly.

De la bienfaisance des Joly de Bammerville à l'Ehpad actuel, deux siècles de philanthropie protestante à Pommery

Guillaume Doizy

L'histoire du domaine de Pommery, situé sur la commune d'Étreillers dans l'Aisne, se confond avec celle de la famille Joly de Bammerville, industriels protestants philanthropes influents dans la région de Saint-Quentin depuis la fin du 18^e siècle. Les descendants maintiendront cette tradition protestante, jusqu'au dernier propriétaire Eric de Bammerville, qui fonde un Asile de vieillards à la fin des années 1880, et qu'il lègue à sa mort à l'Association de Bienfaisance parmi les protestants de Saint-Quentin. Sous le patronage de plusieurs générations de protestants, l'Asile devient Maison de retraite puis enfin Ehpad, avant d'être pris en charge dans les années 2010 par la Fondation des diaconesses de Reuilly, actuelle propriétaire de l'établissement. La généalogie et les activités industrielles ou politiques des Joly de Bammerville nous sont bien connues grâce aux travaux de Monique Séverin¹ et Dominique Fabre², deux historiens locaux. En revanche, la naissance de cet Asile de vieillards à Pommery et ses nombreuses mutations jusqu'à l'Ehpad actuel, n'ont pas été explorées. La présente étude vise à combler ce manque et permet d'évoquer dans quelles conditions – parfois extrêmement difficiles –, et avec quel dévouement, des protestants de la région ont pris soin de centaines de « vieillards » depuis presque un siècle et demi sur le domaine de Pommery,

1 Monique Séverin, « La famille Joly de Bammerville », *Mémoires de la Fédération des Sociétés*, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, t. XXIX, 1984, p. 105-136, et t. XXX, 1985, p. 73-98.

2 Dominique Fabre, « Le Pommery des Bammerville, un lieu protestant en Picardie, d'après les Souvenirs du passé de Clémence de Neuflize-Bammerville », *Mémoires – Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, Tome LV (2010), pp. 171-210.

tout en s'interrogeant sur la pertinence de leurs pratiques et le sens de leur action³.

PHILANTHROPIE ET PROTESTANTISME

Le 19^e siècle voit naître un vaste élan de philanthropie en France. Comme l'indique Martha Gilson, « *les protestants peuvent sous la Restauration prendre part à l'élaboration d'œuvres de bienfaisance, sortant de plus d'un siècle de clandestinité et de persécutions* ⁴ ». Dans le cadre de la pacification religieuse, Napoléon Bonaparte leur accorde un statut fondé sur les articles organiques des cultes réformés et luthériens publiés le 8 avril 1802, mettant catholicisme et protestantisme en apparence sur un pied d'égalité. Les différentes Églises protestantes s'organisent et avec elles se multiplient diverses œuvres sociales et morales. Dans toute la France et notamment en Alsace, mais également à Marseille, Bordeaux, Nîmes ou Paris, fleurissent des dispensaires, foyers, hospices, infirmeries animées par des protestants. Saint-Quentin n'échappe pas à cette dynamique, avec la présence très visible d'une communauté protestante qui doit beaucoup au rayonnement de la famille Joly de Bammerville.

Comme le raconte Clémence Joly de Bammerville née Neuflize dans ses « souvenirs », Pierre Joly de Bammerville achète en 1758 au sieur du Rotoy la terre et seigneurie de Pommery⁵, qui « *devint sa résidence favorite. Il se plut à l'embellir, à augmenter le nombre des terres qui l'entouraient, et y fit construire, en 1784, le château neuf qui existe aujourd'hui, l'ancienne habitation ne répondant ni à ses goûts ni aux besoins de sa nombreuse famille dont il aimait à se voir entourer. Il y recevait aussi la société agréable qui se*

3 Nous ne remercierons jamais assez Mme Emmanuelle Bertoli, directrice actuelle de l'EHPAD de Pommery, qui nous a orientés vers ce travail de recherche ; également M. Franck Dély et l'Église protestante unie de Saint-Quentin pour leur accueil, leurs inestimables archives et la confiance qu'ils nous ont témoignée ; l'Association Abej-Coquerel (3 bis rue des Bâisseurs, 91 350 GRIGNY) pour ses archives et enfin Mme Maryse Tranois et la Société Académique de Saint-Quentin (Archives Monique Séverin notamment ; photographies et documents de Maryse Tranois).

4 Gilson Martha, « Une minorité en action : la charité protestante en France, XIX^e-XX^e siècles », *Le Mouvement Social*, 2011/1 (n° 234), p. 63-82. DOI : 10.3917/lms.234.0063. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2011-1-page-63.htm>

5 Selon l'acte notarié, la propriété est acquise par « Mre Pierre Louis Joly, écuyer secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances et Mre Pierre Louis Samuel Joly son fils, écuyer et négociant, tous deux demeurant à Saint-Quentin ». ADDA, E 656.

trouvait alors à Saint-Quentin et dans les environs ⁶». Il y décède et y est enterré dans le petit cimetière familial toujours présent dans le parc. Samuel Joly, héritier de Pommery, puis son cousin Jean Joly, seront maires de Saint-Quentin au début du 19^e siècle. Le premier sera fait membre de la Légion d'honneur par Napoléon I^{er} lors d'une visite dans la ville en 1810. Le second fait ouvrir un Lycée à Saint-Quentin suite à sa nomination⁷. Depuis 1705, la famille fait fortune dans l'industrie textile, fort développée dans la région⁸. Proche de Louis-Philippe, Jules Joly sera nommé membre du Conseil des Manufactures par le Comte d'Argout dans les années 1830, Guizot, autre ministre de Louis-Philippe, étant lui-même protestant⁹. Dès 1828, la famille Joly avec quelques protestants de Saint-Quentin parvient à instituer un consistoire composé de laïcs fortunés comme le prévoit le Concordat, et ouvrir ainsi droit à l'autorisation du culte protestant dans la ville, avec création d'un poste de pasteur payé par l'État. Le poste d'abord occupé par Guillaume Monod (1800-1896), fils du fameux pasteur Jean Monod. Le diaconat diligente l'administration des aumônes et des soins aux pauvres. Un Comité de bienfaisance visant à « *s'éclairer sur les besoins réels des malheureux, et d'y pourvoir autant que cela leur sera possible* » est créé, composé d'une trentaine de dames de la haute société et présidé par Mme Joly de Bammerville¹⁰. Il se transformera en Société de secours mutuels en 1852. La famille Joly participe régulièrement à des quêtes de secours ou des souscriptions en faveur des pauvres, comme en témoigne la presse mais également les testaments familiaux¹¹. Comme dans d'autres villes, une école est rapidement créée par le Comité des Dames. Le rayonnement des notables protestants est tel que, dans les années 1860, la région de Saint-Quentin aurait compté environ 1500 protestants¹².

6 Clémence Joly de Bammerville, née Neuflize, *Souvenirs du passé*, 1865, tapuscrit, Archives Monique Séverin, Société Académique de Saint-Quentin (SASQ).

7 Monique Séverin, *Les Maires de Saint-Quentin 1789-1940*, 2002, tapuscrit, Archives départementales de l'Aisne, DS 470.

8 Monique Séverin, « La famille Joly de Bammerville – Les manufactures, cinq générations », op. cit.

9 Clémence Joly de Bammerville, née Neuflize, *Souvenirs du passé*, 1865, op. cit.

10 *Journal de Saint-Quentin*, 30 11 1828.

11 *Journal de Saint-Quentin* du 12 04 1829 et du 24 01 1830.

12 Dominique Fabre, « Le Pommery des Bammerville... », t. 55, p. 198, op. cit.

Fort riche, Jules Joly, fils de Samuel Joly de Bammerville, décède en 1870. Dans son testament, il réalise différents legs au consistoire de Saint-Quentin, au bureau de Bienfaisance et à l'Hôtel-Dieu, ainsi qu'aux pauvres d'Étreillers. Enfin, il donne une année de leurs gages à tous les domestiques et six mois aux employés de la ferme et du jardin de Pommery. Le *Journal de Saint-Quentin* explique alors qu'à « l'occasion du décès de M. Jules Samuel Joly de Bammerville, MM. Joly frères et André, ses fils et beau-fils, ont remis entre les mains de M. le Maire de la commune d'Étreillers une somme de 500 fr pour être distribuée en secours aux personnes les plus nécessiteuses de la commune. A part cet acte de bienfaisance, cette famille se transmet de génération en génération la sublime vertu de charité. A diverses époques de l'année et en différentes circonstances, les familles indigentes sont l'objet de sa sollicitude toute particulière ¹³».

Depuis les années 1820, la famille avait en effet pour habitude de distribuer des vêtements aux pauvres d'Étreillers chaque année¹⁴ et finançait un lit à l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin. Une ordonnance du roi datée du 3 février 1825 stipule par exemple que « la commission administrative des Hospices Civils de Saint-Quentin, département de l'Aisne, est autorisée à accepter la donation faite par : le Comte de Laval, les sieurs Aimé François Samuel Joly de Bammerville, Jules Samuel J. de B., Alphonse Eric J. de B., les sieurs et dame Oberkampf et la dame Anne Henriette de Laval, veuve du sieur Pierre Louis Samuel Joly de B., suivant acte sous-seing privé du 25 10 1824, d'une somme de 10 000 fr pour fonder un lit dans l'Hôtel-Dieu de cette ville en faveur d'une pauvre femme malade ¹⁵». Laval, Bammerville, Oberkampf, trois familles fortunées alliées par le mariage... Plus tard en 1853, la presse rapporte également que « parmi les actes de générosité relevés en ville, citons MM. Joly frères, négociants à Saint-Quentin, qui font des distributions de coke, de charbon et de pain aux ouvriers les plus nécessiteux de leurs fabriques ¹⁶».

Il faut sans doute néanmoins relativiser la notion de philanthropie concernant cette famille, au vu de sa fortune et des conceptions sociales de l'époque. Le *Guetteur de Saint-Quentin* du 1^{er} juin 1833 évoque un grave in-

¹³ *Journal de Saint-Quentin*, 21 04 1870.

¹⁴ Clémence Joly de Bammerville, née Neuflize, *Souvenirs du passé*, 1865, op. cit.

¹⁵ *Journal de Saint-Quentin*, 06 03 1825.

¹⁶ *Journal de Saint-Quentin*, 30 12 1853.

cendie dans une des filatures fondées par les Joly : « *La philanthropie bien connue de MM. Joly trouve encore ici une occasion de s'exercer utilement et honorablement ; ils vont, nous a-t-on assuré, doubler les travaux de leurs autres établissements et les faire marcher la nuit aussi bien que le jour, afin de sauver tant de familles pauvres d'une misère imminente. C'est là encore le vrai caractère de nos manufacturiers : ils sont hommes et citoyens avant tout* ». Philanthropie ou sens des affaires ? La presse locale nous apprend que, dans les décennies 1820 à 1880, si certains ouvriers travaillant pour les Joly sont gratifiés de « livrets de Caisse d'Epargne » pour leur exemplarité, d'autres sont condamnés à des amendes, travaux forcés ou prison parfois pour des vols, mais plus souvent pour des coalitions, des grèves ou des « charivaris » commis dans le cadre de leur travail pour obtenir des augmentations de salaires et des règlements intérieurs moins répressifs (les ouvriers étaient soumis à un système d'amendes très dur¹⁷). Amendes également contre les auteurs de larcins et autres contraventions au droit de propriété concernant les terres, bois et étangs appartenant à la famille. En 1827, les Joly de Bammerville sont condamnés pour avoir fait travailler illégalement leurs ouvriers de nuit¹⁸. La presse évoque des accidents de travail graves, concernant pour certains des enfants – doigts, mains, bras, pieds arrachés –¹⁹, mais aussi l'insalubrité des ateliers et la fréquence des maladies contractées au travail dans les manufactures Joly de Bammerville²⁰. Comme le déclare Arthur Joly en 1871 dans le cadre d'une enquête parlementaire sur la situation économique, dans ses usines, la journée de travail est de 12 heures pour les adultes et « seulement » 8 heures pour les enfants de 8 à 12 ans²¹.

Hostiles à la Révolution française et aux idées républicaines, hommes d'ordre, les Joly entretiennent des rapports de proximité avec le pouvoir politique, attitude partagée par la plupart des protestants de haut rang de

¹⁷ *Aisne nouvelle*, 02 09 1982.

¹⁸ *Journal de Saint-Quentin*, 21 01 1827.

¹⁹ *Le Guetteur*, 16 06 1846 : Valentin, 8 ans, un « rattacheur » travaillant dans une manufacture Joly de Bammerville, « a eu deux doigts coupés dans un engrenage ». La presse évoque également de nombreux bras arrachés. En juin 1853 un enfant de 12 ans a le bras arraché (*Journal de Saint-Quentin* du 30 06 1853), le mois suivant un enfant de 10 ans a le pied arraché.

²⁰ *Journal de Saint-Quentin*, 29 09 1848.

²¹ *Journal de Saint-Quentin*, du 5 au 17 06 1870.

l'époque, comme le rappelle André Encrevé dans son ouvrage *Les Protestants en France de 1800 à nos jours*²² : Napoléon Ier bien sûr, mais également Charles X²³, Louis-Philippe, et Napoléon III²⁴, viendront visiter les filatures Joly lors de voyages dans la région. Après le coup d'Etat de 1851, avec la bénédiction de Napoléon III, l'hostilité de la hiérarchie catholique et de l'administration grandit à l'encontre des protestants, sauf dans les régions dans lesquelles le patronage de personnalités protestantes en vue – c'est le cas des Joly de Bammerville à Saint-Quentin –, protège la communauté.

Dans les années 1870, des querelles de succession permettent d'avoir une idée assez précise du domaine de Pommery²⁵ : il se compose du « *Château et ses dépendances, jardins, cours, basses-cours, bâtiments d'habitation et d'exploitation, parc, terres labourables et enclos sis commune d'Etreillers, lieu-dit Pommery, le tout entouré de haies vives, (...)* ». Les Joly possèdent alors plusieurs filatures à Saint-Quentin et dans les environs, plus de 200 hectares de terres autour de Pommery et des étangs, tandis que le nouveau château s'établit sur une surface au sol de 400 m². Quant aux dépendances, elles comprennent des écuries et remises pour voitures de maître, habitation pour le jardinier, abreuvoir, colombier, poulailler, greniers, granges, bûchers, étable à vaches, écurie des chevaux de labour, remise pour les charriots, charrues et autre matériel de culture, étables à porcs, basses cours, pressoir, réservoir, puits avec manège, potager avec serre, pavillon de garde près la porte d'entrée, bergerie, ancien pavillon de garde en mauvais état et servant de resserre...

En 1889, les Bammerville vendent leurs filatures, rompant définitivement avec l'industrie de la région. Eric Joly de Bammerville, natif de Saint-Quentin et devenu président de la société d'Assurance « Le Phénix », hérite de Pommery, qui s'étend alors sur 24 hectares. Résidant la plupart du temps à Paris, il favorise l'accueil de « vieillards » directement sur le domaine, sans que l'on sache exactement déterminer les motivations du fondateur. On peut néanmoins penser qu'il ait souhaité créer un pendant protestant à l'Hospice « catholique »

22 André Encrevé, *Les Protestants en France de 1800 à nos jours*, Stock, 1985, p. 89.

23 *Journal de Saint-Quentin*, 09 09 1827.

24 *Journal de Saint-Quentin*, 16 06 1850.

25 Dans les années 1830, les J de B avaient fondé une fabrique et une distillerie (sucre) à Roupy, à proximité de leur domaine, une autre à Saint-Quentin. *Journal de Saint-Quentin*, 18 et 21 04 1830.

d'Étreillers, autorisé en 1875 et fondé suite au legs de Mlle Derche. Il doit être géré par les Sœurs Augustines de Cambrai, mais sa création effective tarde à se concrétiser²⁶. Dès 1892, Charles Poëtte évoque l'asile protestant dans ses *Promenades dans les environs de Saint-Quentin* : Pommery « était autrefois un fief et un petit hameau dont une partie dépendait d'Étreillers et l'autre de Roupy. Aujourd'hui, on n'y voit plus qu'un château avec quelques bâtiments servant de maison de retraite à des vieillards, hommes et femmes, appartenant au culte protestant. (...) Le château d'aujourd'hui, propriété de la famille de M. Joly de Bammerville, a été construit en 1784 par Pierre Joly de Bammerville. C'est une belle construction dans le genre des châteaux de Vaux et de Caulaincourt. Elle est entourée d'un parc de peu d'étendue et de terrains cultivés fermés par une haie verte bordée d'ormes et d'autres arbres ²⁷ ».

C'est dans l'ancien château, non démoli lors de la construction du nouvel édifice à la fin du 18^e siècle, que l'Asile a été installé. Eric de Bammerville devient l'unique propriétaire du domaine de Pommery en 1906, après un legs de sa cousine Alice André, héritière de la moitié des biens. Cette dernière fait également don par testament en 1908 de sa propriété des Ombrages située à Versailles à l'Institution des Diaconesses de Reuilly²⁸ qui, un siècle plus tard, deviendra propriétaire de l'Ehpad de Pommery, suite à son absorption par l'association Abej-Cocquerel²⁹. Dans la tradition philanthropique et religieuse familiale, Alice André lègue également des fonds importants à la Caisse de retraite pour les pasteurs de l'Église réformée de France, à la Société de prévoyance et de secours en faveur des orphelins et veuves de pasteurs appartenant à l'Église réformée de France et à la Société de l'Instruction primaire parmi les protestants de France. Enfin, entre autres legs à différents membres de la famille et domestiques, elle attribue « à Mr et Mme Sennelier,

²⁶ Dans *La France charitable et prévoyante : tableaux des œuvres et institutions des départements*, n°1, E. Plon, Nourrit (Paris), 1896, l'hospice est réputé « fondé en 1875 » ; Un rapport du préfet et délibérations publié par le Conseil général du département de l'Aisne en avril 1884 indique que « l'hospice d'Étreillers, dont la création est autorisée, n'est pas encore installé ; les biens légués par Mlle Derche pour cette création, étant grevés d'usufruit ».

Source : Bnf.

²⁷ Charles Poëtte, *Promenades dans les environs de Saint-Quentin*, t. 6, 1892, p. 190-191.

²⁸ Copie du testament, archives Monique Séverin, (SASQ).

²⁹ Voir plus loin.

directeurs de l'Asile Joly de Bammerville à Pommery une somme de mille francs. A leurs enfants Mr et Mme Patte pareille somme de mille francs », ce qui témoigne de l'importance de l'Asile à ses yeux. Suivant l'exemple de sa cousine, Eric Joly de Bammerville légua par un testament daté de 1914, la propriété de Pommery à l'ABPP, l'Association de Bienfaisance Parmi les Protestants de Saint-Quentin, fondée en 1906 et reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 1908³⁰.

Le petit-fils des premiers directeurs de l'Asile, arrivés en 1878 à Pommery, décrit ainsi le lieu dans une lettre rédigée dans les années 1970 : au rez-de-chaussée se trouvait la salle commune qui servait de salle à manger ainsi que la cuisine. Au premier et au second étages, les chambres des 12 pensionnaires ; à côté de ce bâtiment, la maison des directeurs, des bâtiments de la ferme, un château d'eau et des granges et également en retrait la maison des concierges, là où les premiers directeurs de l'Asile habitaient avant sa fondation. Ce sont donc les concierges du château de Pommery qui ont eu les premiers la responsabilité de l'accueil d'une dizaine de « vieillards » sur la propriété³¹.

D'autres types d'activités sont organisés par les protestants de Saint-Quentin à Pommery. Ainsi, le pasteur Kaltenbach raconte par exemple qu'« avant la guerre, l'année scolaire s'achevait par une promenade de l'Ecole du Dimanche au bois d'Holnon ou au château de Pommery ³²».

PENDANT LA GRANDE GUERRE, LES HEURES DIFFICILES

Le déclenchement de la Grande Guerre provoque la panique à Pommery. En plus de l'Asile, plusieurs familles protestantes passent leurs vacances sur le domaine. Le 27 août 1914, comme le rapporte le pasteur Kaltenbach, les 23 habitants de Pommery se réfugient à Saint-Quentin : *« ils avaient marché toute la nuit, de minuit à 6h, pour essayer de prendre un train pour Paris mais n'en avaient plus trouvé (...) Affolés par la nouvelle que les Allemands approchaient, craignant que leurs enfants ne fussent maltraités ou fusillés sous leurs yeux, les Dejarnac, les Christol, leurs pensionnaires étaient partis sous une*

³⁰ Journal officiel, 30 09 1908.

³¹ Lettre manuscrite de J. Patte à M. et Mme Knurr, 30 05 1878, 24 J 12, ADDA.

³² Jacques Kaltenbach, *Dans le cercle de fer*, op. cit., p. 148.

pluie battante pour Saint-Quentin. (...) Ils avaient pris des chemins détournés pour ne pas rencontrer de troupes et avaient marché ainsi, avec dix enfants que tour à tour on portait, on traînait dans de petites voitures. Ils n'avaient même pas emporté le strict nécessaire (...) ³³». Finalement, hormis les familles des pasteurs Déjarnac et Christol³⁴ qui rejoindront la Belgique, les vieillards et l'encadrement retournent à Pommery. Le château a subi d'important dégâts, comme le constate Kaltenbach lors d'une de ses rares visites, les autorités militaires allemandes ayant considérablement restreint les déplacements des français dans la région : « j'allais avec M. Patte visiter le château. Là, un spectacle à fendre l'âme s'offrit à moi. Dans la grande salle à manger les meubles cassés jonchaient le sol ; de ravissants fauteuils étaient mis en pièces, les occupants ayant troué l'étoffe pour voir si de l'argent n'y était pas caché. Dans les chambres, même spectacle : des glaces cassées à coups de revolver, des lambris de bois arrachés, parce qu'en frappant les Allemands avaient remarqué que cela sonnait creux et avaient cru découvrir une cachette. Ailleurs, des commodes dont les tiroirs avaient été brûlés, des tables à moitié détruites (...) Par contre, du point de vue alimentaire, les pensionnaires de Pommery n'ont pas l'air malheureux, ils ont des pommes de terre, du riz, des légumes, des fruits, des œufs, et font même du pain en broyant le blé ³⁵». Si le couple Patte qui dirige dorénavant l'Asile continue son travail, l'occupation de la région par les allemands dès le 28 août 1914 les isole de leur tutelle, à savoir Eric de Bammerville et sa femme, qui résident à Paris. Pendant cette période, l'Asile vit en autarcie, les fonds nécessaires au fonctionnement étant avancés par la direction.

En 1916, les Allemands occupent Pommery, comme le consigne Kaltenbach dans son journal : « Dès le premier coup d'œil, j'ai été atterré : les arbres splendides, qui donnaient au parc sa beauté, jonchaient le sol de tous côtés, au milieu d'un va-et-vient ininterrompu de soldats et d'officiers à pied, à motocyclette ou en auto. Mais le plus fâcheux me fut appris par M. et Mme Sennelier : le départ de leur gendre, M. Patte, directeur de l'Asile, em-

³³ Jacques Kaltenbach, *Dans le cercle de fer*, op. cit., p. 36 et 37.

³⁴ Familles envoyées en vacances au château de Pommery par la Société des Missions de Paris.

³⁵ Jacques Kaltenbach, *Dans le cercle de fer*, op. cit., p. 126.

mené le 30 juin avec tous les hommes d'Étreillers. L'Asile et le château sont remplis de militaires qui traitent les civils en intrus. Le réfectoire des vieillards est transformé en casino à leur usage. Ils mangent toutes les provisions de l'Asile. Enfin, les pensionnaires sont exposés aux plus redoutables dangers par un dépôt de benzol installé dans un coin du parc et un dépôt de bombes placé dans les tourelles du château ³⁶». Quelques jours après l'occupation, les pensionnaires auraient été « conduits à un abri souterrain, d'où l'armée française les fit sortir ³⁷». En mars 1917, lorsque les Allemands se replient vers le nord, le Château et l'Asile sont incendiés et détruits. Même le cimetière familial est atteint, comme en témoigne un document manuscrit rédigé au début des années 1920 et conservé par la Société de l'Histoire du Protestantisme Français : « du château, des communs, du parc, il ne reste aujourd'hui qu'un monceau de pierres et de briques cassées, au milieu de buissons et de ronces. Les Allemands ont détruit tous les bâtiments et tous les arbres. Mais dans le cimetière, dix tombes sont encore intactes et quatre autres sont brisées ou bouleversées : sur un premier rang est le monument béant où Pierre Louis Samuel de Bammerville fut déposé en 1811, et, à côté, celui de sa femme Marie Anne Henriette Laval (1763-1841). Sur le second rang, une première pierre tombale est renversée ; la 2^e tombe est celle de Constance Fromaget "née à Saint-Quentin le 29 janvier 1731, décédée au même lieu le 10 novembre 1822". Viennent ensuite les tombes – simples dalles rectangulaires – de : Mme Jesquet Laval, morte en 1824 ; Mme A Victoire Fromaget, épouse de Pierre Joly de Bammerville lui même inhumé dès 1797. Emilie Joly de Bammerville née le 19 février 1830, décédée le 19 novembre 1833. Les deux dalles suivantes sont sens dessus dessous. Puis viennent deux monuments intacts : Jules Samuel Joly de Bammerville (fils de Pierre-Samuel) né à Saint-Quenin le 24 décembre 1787 et sa femme Jeanne Clémence Marie Poupert de Neufelize, née à Sedan le 25 mai 1810, "rappelée à Dieu" le 8 mars 1889. Une couronne en perles subsistait encore en octobre 1920 au chevet, sous un abri, avec cette inscription "les pauvres d'Etreillers à leur bienfaitrice" ³⁸».

36 Jacques Kaltenbach, *Dans le cercle de fer*, op. cit., p. 196.

37 Jacques Kaltenbach, *Dans le cercle de fer*, op. cit., p. 252.

38 G11/J2, SHPF.

APRÈS LA GUERRE, LE RENOUVEAU

Avec la fin du conflit, une page de l'histoire du lieu se tourne. Le propriétaire de Pommery, Eric de Bammerville, est décédé à Paris en 1916 après avoir, deux ans auparavant, prévu de léguer à sa mort par testament Pommery et une forte somme d'argent à l'ABPP de Saint-Quentin. Reconnue d'utilité publique en 1908, l'association anime diverses activités philanthropiques depuis, comme en témoigne ses statuts : ses membres ont alors *« pour but d'administrer les diverses œuvres de bienfaisance parmi les protestants réformés dans la ville et dans l'arrondissement de Saint-Quentin. [L'association] a pour objet notamment : de distribuer des secours aux indigents protestants ; d'entretenir un patronage pour les jeunes filles protestantes – orphelines ou isolées, leur assurant l'apprentissage de professions qui puissent les préserver des dangers de la vie industrielle ; d'entretenir une maison d'asile pour les vieillards indigents³⁹ »*.

En 1918, Pommery ressemble à un champ de ruines ; les membres de l'Association sont dispersés, notamment à Paris, où se tient le 14 décembre 1919 un premier conseil d'Administration de l'Association d'après guerre⁴⁰. Le Président de l'Association donne lors de cette réunion lecture d'une lettre envoyée par Mme Joly de Bammerville en 1916 : *« Monsieur, on m'a enfin donné officiellement connaissance du testament de mon mari qui porte ces mots : "Je laisse à l'Association de bienfaisance parmi les protestants de St Quentin, société reconnue d'utilité publique, le Château et le parc de Pommery, commune d'Étreillers , Aisne, où se trouve un asile de vieillards dit « Asile Joly de Bammerville »*. Je comprends dans ce legs le mobilier du château et l'Asile, les chevaux, vaches, attirail de culture, et en général tout ce qui s'y trouve m'appartenant, à charge d'entretenir le cimetière de famille établi dans le parc. Je laisse en outre à l'ABPP une somme de cent cinquante mille francs à prendre sur ma succession".... »

39 ABPP, Statuts, SHPF, cote G11/J2 ; ABPP de Saint-Quentin, statuts datés du 16 07 1920. ADDA, 15R1137 / 4.950.

40 Archives du Temple de Saint-Quentin (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

Pour l'Association, la tâche est considérable. Jusque-là, les protestants de Saint-Quentin s'occupaient de l'Asile sous le contrôle financier d'Eric Joly de Bammerville, qui par ailleurs gérait les terres et l'entretien du domaine. Dorénavant, l'Association doit entreprendre la reconstruction de l'Asile avant d'en assurer la direction. Dans les premiers mois, des démarches sont entreprises pour rendre effectif le legs. En l'attente de la décision du Conseil d'Etat et du gouvernement (le décret sera publié le 23 avril 1921), l'Association vient en aide à quelques vieillards et réorganise l'Ecole ménagère de Saint-Quentin⁴¹. On se préoccupe également de sécuriser l'accès au parc pour empêcher les vols de matériaux. La constitution du dossier de demande de dommages de guerre est entreprise. Dans un échange de courrier avec le ministère de l'Intérieur et la Préfecture de l'Aisne, l'Association doit préciser ses intentions : en février 1921, une délibération confirme officiellement que *« considérant qu'il entrerait certainement dans les intentions de M. Joly de Bammerville de voir se perpétrer l'œuvre de Bienfaisance fondée par lui dans sa propriété de Pommery délibère : les sommes qui seront reçues par l'Association à titre d'indemnités de dommages de guerre pour la propriété de Pommery seront affectées à l'établissement d'un nouvel asile de vieillards et à la remise en état de la propriété. Conformément aux intentions du même donateur, les intérêts de la somme de 150 000 francs léguée seront affectés à l'entretien du dit Asile »*⁴².

Le Conseil d'administration du 18 novembre 1920 indique que M. Malgras, architecte, a accepté de diriger la reconstruction de l'Asile de Pommery ; que le déblaiement et le nettoyage du cimetière de Pommery ont commencé sous l'égide d'un maçon d'Étreillers. Les caves sont comblées. Fin 1920, le projet reste embryonnaire. L'architecte Malgras *« qui accepte de réédifier l'asile de Pommery (...) demande quelques renseignements pour son projet. Le Conseil fixe à vingt le nombre de vieillards à hospitaliser, et admet en principe l'adjonction à l'asile d'une petite culture »*⁴³. Il s'agit donc d'un projet modeste s'inscrivant dans la continuité de l'Asile d'avant guerre, et qui continue d'associer philanthropie et culture agricole. En effet, si grâce au legs l'ABPP connaît une longue période d'aisance, elle continue de penser le projet dans sa

41 CA du 13 07 1920, (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

42 CA du 15 02 1921, (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

43 CA du 14 12 1920, (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

double dimension d'accueil et de mise en valeur des terres, la vente des récoltes et parfois de bois permettant de financer le fonctionnement de l'Asile.

Vu l'ampleur de la tâche, l'Association se structure en 4 commissions, dont une est spécifiquement chargée « d'étudier la question des plans de Pommery de concert avec l'architecte ⁴⁴ ». L'adjudication des travaux a lieu en juillet 1922, les travaux de reconstruction de l'Asile peuvent enfin commencer. Le contrat prévoit la réalisation des bâtiments hors d'eau pour 1923, les fondations du nouvel Asile étant réalisées avec les moellons de l'ancien château. Dans le cadre de la demande de dommages de guerre, l'Association a pu faire une demande de premier acompte pour lancer les travaux et payer la première tranche. Au mois de septembre 1922, « l'hospice de vieillards est en construction ». Une cérémonie est envisagée le 15 octobre courant à l'occasion de la pose de la première pierre. Le journal *Le Grand écho de l'Aisne* du 21 octobre 1922 raconte ainsi l'événement : « *Le dimanche 15 octobre a été posée la première pierre de l'Asile de vieillards, reconstruit par l'Association de bienfaisance parmi les protestants de Saint-Quentin, à laquelle M. Eric Joly de Bammerville, décédé en 1916, a légué ce beau domaine. Il renfermait deux châteaux, l'un bâti en 1601 (celui qui avait été transformé en asile de vieillards), et l'autre bâti en 1784. (...) La cérémonie a été favorisée par un temps superbe. De Saint-Quentin et des villages voisins, les assistants étaient venus en nombre ; parmi eux, on remarquait le conseiller général, maire de Vaux, M Gry ; le maire d'Étreillers, M. Delaruelle ; l'ancien adjoint au maire de Saint-Quentin, M. Larcher ; l'Union musicale d'Étreillers, prêtait à la cérémonie un concours très apprécié sous la direction de son chef, M. Gruny. Le président de l'Association, M. le pasteur Pannier et le secrétaire, M. S. Grécourt, ont rappelé les souvenirs bienfaisants de la famille Joly de Bammerville et exposé les projets de reconstruction de l'asile établis par MM. Malgras, Martin et Masset, architectes ; MM. Boyer et Lacouture, entrepreneurs. Le pasteur G. Diény, lut quelques pages de la Bible et dit la prière. Le procès verbal de la réunion a été scellé dans la première pierre par madame d'Hauteville, née à Pommery et représentant la famille Joly de Bammerville. Enfin, les assistants se sont rendus au cimetière protestant, situé*

44 CA du 15 02 1921, (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

à la lisère du parc et une couronne a été déposée sur la tombe de M. Samuel Joly de Bammerville, qui fut, au commencement du siècle dernier, à deux reprises, maire de Saint-Quentin. Un modeste hommage a ainsi été rendu à l'une des familles qui, aux XVIIIe et XIXe siècles ont le plus contribué au développement de l'industrie de notre ville ».

Les trois autres commissions s'occupent : du Diaconat, du Comité des Dames et enfin de l'Ecole ménagère (située rue de la Comédie à Saint-Quentin). L'Ecole ménagère, fondée avant guerre, fonctionnait grâce aux fonds générés par un autre legs établi au milieu du 19^e siècle, le legs Brunel. Il s'agissait alors d'apprendre un métier à domicile à des jeunes filles « méritantes », en vue de leur permettre d'échapper au travail en usine. L'augmentation du coût de la vie dans l'entre-deux-guerres ne permet pas la pérennisation de cette œuvre. On décide néanmoins d'utiliser les fonds disponibles pour « *indemniser pendant leur apprentissage les jeunes filles désireuses d'apprendre un métier leur permettant de travailler chez elles. Le Comité s'occuperait de placer les jeunes filles, pour leur apprentissage, soit à la Société Industrielle, soit chez des particuliers et suivrait les progrès de cet apprentissage* »⁴⁵. Pendant plusieurs années, l'Association dispense également des soins avec une infirmière visiteuse payée par le Comité d'Union protestante pour les secours de Guerre en France et en Belgique⁴⁶.

Les dommages de guerre des deux châteaux couvrent largement les dépenses liées à la reconstruction de l'Asile, dont l'ouverture des portes aux « vieillards » est envisagée pour octobre 1923. L'Association réfléchit à l'usage des sommes inutilisées et ses membres envisagent de faire construire à Saint-Quentin des maisons de rapport : un immeuble dont le rez-de-chaussée serait loué à l'Union des jeunes gens, mais également des maisons ouvrières. Néanmoins, le projet sera invalidé par les autorités, l'Association se résignant à céder une partie des dommages de guerre sous la forme d'un prêt à la Société du Sanatorium de Saint-Gobain présidée par le général Dumézil⁴⁷.

Si l'Association a été jusque-là dirigée par un pasteur, en 1923, avant son départ, le pasteur Pannier propose que dorénavant « *ce soit un laïque (sic) qui*

45 CA du 13 01 1924, (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

46 CA du 15 01 1922 (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

47 CA du 04 04 1925 (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

*soit appelé à la présidence afin de décharger les Pasteurs dont le service est déjà difficile à assumer*⁴⁸». Cela permettrait également une plus grande stabilité de la présidence, octroyée à un membre de la communauté protestante locale. Paul Trocmé, un des fondateurs de l'ABPP, prend la direction de l'Association et représentera, deux ans plus tard, l'Association devant la commission des dommages de guerre concernant la solution des dommages forestiers de Pommery.

L'Asile ne ressemble en rien à l'Ehpad que nous connaissons. On y compte une vingtaine de chambres sans chauffage, avec un sol de ciment nu. Chaque chambre comporte un lit, une table de toilette, une table de nuit et une armoire. L'Asile dispose d'une infirmerie, d'une cuisine bien sûr, d'un réfectoire pour les repas en commun, d'un séchoir, de trois salles de bains⁴⁹, ainsi que d'une galerie vitrée. On prévoit de faire installer un moteur pour l'extraction de l'eau notamment et d'électrifier le bâtiment. Le Comité de Pommery souhaite construire une annexe pour recevoir des colonies de vacances et fait réaliser une allée principale pour faciliter l'accès à l'Asile. Pour des activités sportives, un terrain est accordé à l'Union des jeunes gens, ainsi qu'un petit bâtiment.

Pour la réouverture de l'Asile, l'Association doit trouver une nouvelle direction. Lors d'une réunion, Paul Trocmé rappelle « *que ce poste a été tenu pendant quarante ans par la famille Senellier et Patte avec le plus grand dévouement* ». M. Patte, qui s'occupait de l'Asile encore pendant la guerre, renonce à s'en charger de nouveau. L'Association publie une annonce dans la revue *Le Christianisme*, suite à quoi le Comité doit sélectionner un directeur parmi une vingtaine de candidatures. M. Roussez, qui promet « paix, confort et bien être » pour les vieillards dont il s'occupera, est retenu. Pour faire fonctionner l'Asile, le directeur recrute pour seul personnel une domestique et une cuisinière. L'ouverture est finalement repoussée au 1^{er} août 1924⁵⁰, puis au début de l'année 1925. Les demandes de vieillards affluent. La philosophie du lieu veut que « *tous les pensionnaires seront traités sur le même*

48 CA du 25 03 1923 (ATSQ), registre « Pommery 1919-1931 ».

49 Réunion Comité de Pommery 12 12 1922, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

50 Réunion Comité de Pommery 16 06 1924, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

piéd d'égalité, qu'ils soient payants ou non ». En effet, le Comité de Pommery établit un tarif en fonction des revenus des candidats. Tout au long de la période, le prix de la pension est adapté au cas par cas.

Dès sa reconstruction, l'Asile rencontre des difficultés, notamment pour gérer les terres attenantes au parc. Pendant plusieurs décennies, un membre de l'Association sera spécifiquement chargé de diriger les opérations agricoles de Pommery, recrutant bien sûr le personnel adéquat (cultivateur, vacher). Problème de rendement, problème de recrutement. A l'intérieur, l'Asile connaît également des tensions « entre le personnel et la direction ⁵¹ », dès le mois d'octobre 1925. Au fil des mois et des années, l'Association précise la philosophie du lieu, tente de rationaliser l'organisation, modernise les infrastructures et affronte courageusement les difficultés. Qui sont les pensionnaires ? Deux principes président à l'accueil des vieillards : le comité de Pommery privilégie les pensionnaires de la région et accepte uniquement des pensionnaires protestants. L'Asile accueille les indigents.

LES ANNÉES NOIRES

Le déclenchement de la Seconde guerre mondiale bouleverse l'équilibre qui s'était installé à Pommery. Avec la mobilisation, l'ABPP perd certains de ses membres. A partir de septembre 1939, l'Association est de nouveau dirigée par un pasteur, Chéradame, qui donne une tonalité plus religieuse aux missions de l'Association. Ainsi, en décembre 1941, le pasteur précise quel sens donner à la bienfaisance : « *Elle est un acte de foi, pour le donateur aussi bien que pour le bénéficiaire ; aider les familles indigentes est donc très difficile : il ne faut pas causer de mal en voulant faire le bien. Les familles qui s'accrochent à l'Église pour recevoir doivent être éliminées* ⁵² ».

Les conséquences de l'offensive allemande de mai-juin 1940 sur Pommery nous sont connues par un extrait du procès verbal d'une séance de Conseil d'Administration du 22 septembre 1940 : « *quelques jours après l'arrivée des troupes allemandes le 19 mai 1940, les pensionnaires et le personnel de l'Asile ont été évacués par les autorités occupantes au presbytère protestant et dans la maison de paroisse de l'Église Réformée de Saint-Quentin, 8*

51 Réunion Comité de Pommery 22 10 1925, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

52 AG de l'ABPP du 12 janvier 1941, (ATSQ), Registre « CA ABPP depuis le 18 janvier 1932 ».

rue de la Comédie, et cela du 23 mai au 3 août. La maison de Pommery a subi d'importants dégâts pendant cette période. La culture et le jardin ont été abandonnés ; malgré leur dispersion, quelques bêtes ont pu être récupérées. Dès le mois d'août, des réparations de portes, fenêtres, vitres, toiture ont été menées à bien ; l'Asile est devenu à nouveau habitable, prêt à fonctionner comme par le passé sous la direction de Madame Patte aidée de son fils Mr. Jules Patte, rendu à la vie civile (...) ⁵³».

La période est marquée par toutes sortes de difficultés matérielles : pertes agricoles liées à l'occupation allemande ; difficulté à s'approvisionner en charbon (pour faire face, certains arbres de la propriété sont abattus⁵⁴) ; nécessité de contracter un emprunt pour l'achat de chevaux. Pour la première fois, l'Association constate une « *situation précaire des finances* ⁵⁵ » et manque d'argent.

En 1941, le départ de la directrice historique, Mme Patte, pose de nouveau l'épineux problème du recrutement. Deux sœurs diaconesses exerçant au Foyer fraternel, rue de Cronstadt à Saint-Quentin, sont pressenties. Sœur Marthe Juncker et sœur Rosa Lefebvre prennent leur fonction le 1^{er} août 1941. A cette époque, le personnel de l'établissement comprend, en plus de la direction : un cultivateur, une cuisinière, un jardinier, une femme de chambre et un vacher, avec une rotation importante des employés⁵⁶. Les deux religieuses rencontrent d'importantes difficultés « *pour apporter dans l'Asile l'ordre tel qu'elles le concevaient. Ce travail leur apporta passablement de souffrances et les amena, se croyant insuffisantes pour cette tâche, à manifester leur intention de quitter Pommery. C'est qu'en effet, la tâche est lourde, et le Conseil trouve souhaitable de mettre à la tête de l'Asile un ménage, encore jeune, possédant les qualités physiques, morales et spirituelles et tout particulièrement un esprit de charité chrétienne, si nécessaire aux*

53 Registre « CA ABPP depuis le 18 janvier 1932 » (ATSQ).

54 Séance du 4 août 1941, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

55 AG de l'ABPP du 21 septembre 1941, (ATSQ), Registre « CA ABPP depuis le 18 janvier 1932 ».

56 Séance du 17 février 1943, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

vieillards et infirmes ⁵⁷». En fait, le jugement du Pasteur Chéradame à l'égard des deux religieuses est particulièrement sévère⁵⁸.

En 1943, le Comité de Pommery précise les conditions d'admission des pensionnaires, pour répondre sans aucun doute à des tensions régulières avec certaines familles. Il est décidé de faire reconnaître à tout nouvel arrivant que *« le linge et les meubles appartiennent à l'asile de Pommery »*. On prévoit de demander à ceux qui possèdent des valeurs ou des titres de rédiger un testament à déposer chez un notaire. Le processus d'admission est rationalisé : *« Le Conseil de l'Asile prononce les admissions ; il n'examine une demande que lorsqu'il a le dossier, à savoir : 1/ l'extrait de naissance 2/ le certificat de baptême (les protestants seuls sont admis). 3/ Le certificat médical donnant des renseignements précis et complets sur la santé générale ou sur la maladie et les infirmités du candidat. La tuberculose et l'aliénation mentale, à quelque degré que ce soit, sont des cas d'exclusion. 4/ Consentement des parents ou tuteurs. 5/ Renseignements sur le caractère et la manière d'être du candidat et engagement de le reprendre au cas où il serait une cause de désordre. 6/ Engagement de payer une pension et de fournir un trousseau d'entrée. A leur décès, tout ce que les pensionnaires peuvent avoir avec eux en fait d'argent, meubles, linge, vêtements, etc... sera réputé propriété de l'Asile* ⁵⁹».

Lors de son recrutement, le nouveau directeur, Raoul Bracq originaire de Caudry, *« a été mis au courant du passé de Pommery et des difficultés rencontrées pour faire vivre ces vieillards dans une communauté (isolement dans la campagne ; éducation plus ou moins parfaite des vieillards)* ⁶⁰». Avec la nouvelle direction, *« l'atmosphère est changée. Des pensionnaires qui avaient quitté l'établissement demandent à rentrer. Toutes les chambres sont prises* ⁶¹». M. Bracq tente de récupérer un harmonium, en complément du poste TSF déjà présent à l'Asile. L'installation d'un phonographe est évoquée, mais la situation financière ne permet pas un tel achat⁶². En février 1944, l'Asile accepte d'accueillir 8 réfugiés de Calais, en transformant la salle de culte en dortoir et

57 CA de l'ABPP du 28 11 1943, (ATSQ), Registre « CA ABPP depuis le 18 janvier 1932 ».

58 Séance du Comité Pommery du 21 10 1943, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

59 Séance du Comité Pommery du 16 10 1943, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

60 Séance du Comité Pommery du 28 novembre 1943, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

61 AG de l'ABPP du 02 02 1944, (ATSQ), Registre « CA ABPP depuis le 18 janvier 1932 ».

62 Séance du Comité Pommery du 09 01 1944, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

en rassemblant plusieurs pensionnaires dans des chambres individuelles. Au vu des faibles rendements des terres agricoles, le Comité de Pommery s'interroge sur la mise en location des terres plutôt que leur exploitation par un employé de l'Asile. Enfin, face à l'inflation, il est décidé d'augmenter le montant de la pension, augmentation qui va se répéter chaque année dorénavant. Les salaires sont également réévalués.

A LA LIBÉRATION, LES DIFFICULTÉS S'ACCENTUENT

Comme en mai 1940, l'Asile subit des dégâts lors de la Libération du territoire. Au mois d'août 1944, Pommery est contraint d'héberger une soixantaine d'Allemands. *« Le 2 septembre, au cours de leur retraite, des troupes allemandes s'étaient réfugiées dans le Parc de Pommery et à la suite d'un combat qui mit aux prises les allemands et les troupes américaines venant de Roupy, des projectiles causèrent quelques dégâts à l'asile et incendièrent le hangar abritant les récoltes et divers instruments aratoires, tels que tombereau, charrette de moisson, houe à betteraves, faucheuses à foin, moissonneuse-lieuse, une échelle de 5m et trois fléaux. Cependant, c'est avec beaucoup de joie et de reconnaissance que nous avons appris qu'aucun pensionnaire n'avait été victime de ce combat, grâce à la rapidité avec laquelle ils furent mis à l'abri ⁶³»*. Pour faire face, l'Asile contracte un nouveau prêt de 200 000 francs. En avril 1945, l'Association constate combien *« les difficultés matérielles sont grandes. A la libération, le combat livré autour du château mit le feu au hangar, toute la récolte ainsi que les machines agricoles furent brûlées. On compte 300 000 francs de dégâts. Il sera nécessaire d'acheter au plus vite un cheval et des machines pour l'exploitation normale du domaine (...). Si l'on ajoute la difficulté d'obtenir de la main d'œuvre spécialisée, on comprend combien pénible est la tâche [actuelle] »*. L'Association se réjouit néanmoins du fait que toutes les chambres de l'Asile sont occupées, soit 22 pensionnaires, mais que *« le personnel est trop nombreux et surtout de plus en plus exigeant pour une vingtaine de pensionnaires. Il*

63 Séance du Comité Pommery du 11 11 1944, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

est vrai que le travail est grand mais, il faudrait qu'un domaine pareil rapportât plus ⁶⁴».

L'Association vend chaque année une partie des obligations qu'elle conservait jusque-là. Pour la première fois, Pommery envisage également *« une demande de subvention départementale étant donné les difficultés financières actuelles, mais il faudrait également envisager en contre partie certaines conditions d'admission qui ne répondraient peut-être pas à notre conception d'un asile de vieillards protestants »*. Le Pasteur Méjean, Conseiller Juridique et Financier de l'Église Réformée de France est consulté. En effet, depuis la loi de 1905 sur la Séparation des Églises et de l'Etat, les fonds publics ne peuvent « subventionner » aucun culte. Pour que les résidents reçoivent des aides de l'Etat en fonction de leurs revenus, Pommery doit se conformer à certains critères relatifs au confort, à l'hygiène mais également d'ouverture à l'ensemble de la population.

Les années qui suivent la Libération sont marquées par une hausse systématique annuelle du montant des pensions, car le montant des salaires versés au personnel *« est à peine compensé par les pensions versées par les pensionnaires »* ⁶⁵. Le directeur de l'Asile, recruté en 1943, jette l'éponge deux ans plus tard, qualifiant la tâche de *« dure et ingrate [constatant] beaucoup de difficultés dont il ne se sent plus capable de supporter le poids »* ⁶⁶. Il est remplacé par un évangeliste belge qui s'engage pour une durée de deux ans maximum. Le Comité insiste alors sur la nature de la mission : *« annoncer l'Évangile aux vieillards qui nous sont confiés »*. Les difficultés s'accumulent. Un membre du personnel fugue, il faut le remplacer ; un autre vole, il est licencié ; un troisième quitte l'établissement, problème d'alcoolisme. Un administrateur de Pommery, Jean Langlet, est exclu, *« sa conduite actuelle ne pouvant justifier son maintien comme membre de notre Association de Bienfaisance »* ⁶⁷, sans que l'on sache exactement ce qui lui est reproché. Par ailleurs, le départ inopiné du responsable des cultures contraint le nouveau directeur à procéder lui-

64 AB de l'ABPP du 15 avril 1945, (ATSQ), Registre « CA ABPP depuis le 18 janvier 1932 ».

65 Séance du Comité Pommery du 20 04 1945, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

66 Séance du Comité Pommery du 07 12 1945, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

67 Séance du Comité Pommery du 13 05 1946, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

même à l'arrachage des betteraves, aidé de sa famille et du personnel de l'Asile...⁶⁸

Il va falloir en outre plus de dix années avant que Pommery reçoive enfin des dommages de guerres pour les destructions de 1940 et 1944, la lenteur de la procédure expliquant largement les difficultés financières de l'Asile tout au long de la période. On fait appel au Conseil œcuménique qui prête 250 000 francs à l'Association. En 1947, nouvelle direction : il s'agit d'un couple protestant, les Issler, le mari ayant interrompu ses études à la faculté de théologie pour cause de maladie. Cette même année, le Comité « *est placé devant l'alternative suivante : 1/ Renouveler la demande de subvention auprès du Comité œcuménique de Reconstruction. 2/ Fermer purement et simplement l'Asile au 15 octobre. 3/ Supprimer la culture et louer les terres* ». Le Comité œcuménique de Reconstruction de Genève alloue une subvention de 244 000 francs à l'Asile.

Le début des années 1950 marque un tournant avec l'achat d'un vélomoteur, d'une machine à laver et un peu plus tard d'un tracteur pour les cultures. Le Comité constate l'état déplorable de la véranda, sans trouver encore les moyens de la rénover. Une mutation symbolique s'opère. En effet, « *plusieurs pensionnaires aimeraient beaucoup que l'appellation « Asile de Pommery » soit remplacée par "Domaine de Pommery"*⁶⁹ ». Dans les comptes rendus des réunions du Comité ou des AG de l'Association, l'ancienne appellation perdure, mais le terme « Maison de retraite de Pommery » s'impose en entête des circulaires adressées aux familles.

Lors de la séance du 11 Juillet 1950, le Comité prend acte du fait que l'agrément demandé à la Préfecture a été refusé. Il ne sera donc pas possible de recevoir une subvention ou une participation aux frais d'entretien et de nourriture des pensionnaires les moins fortunés. Une demande est faite à la Caisse de Sécurité Sociale de Lille⁷⁰. L'année suivante, le directeur de l'Asile obtient de nouveau du Comité l'autorisation de demander un nouvel agrément à la Préfecture au titre des Etablissements d'assistance aux vieillards,

68 Séance du Comité Pommery du 04 11 1946, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

69 Séance du Comité Pommery du 14 01 1950, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

70 Séance du Comité Pommery du 09 12 1950, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

infirmes et incurables. Pour faire face aux difficultés de trésorerie, l'Asile demande également aux familles aisées de faire un geste financier et menace de renvoyer certains pensionnaires originaires de régions éloignées. Un appel à don publié dans le journal *Nord protestant* au mois d'avril reste néanmoins sans effet⁷¹.

En 1951, Pommery et l'Etat signent une convention qui met fin au caractère strictement protestant du recrutement des pensionnaires. En son article 9, le document précise en effet qu'il ne sera fait « aucune pression d'ordre politique ou religieux (...) sur les assistés »⁷². L'année suivante, la visite du Directeur de la population et de l'aide sociale consolide la démarche qui permet de recevoir des subventions publiques pour 8 pensionnaires placés par la Préfecture— pas obligatoirement protestants donc—, ce qui, pour le Comité, constitue une « aide financière appréciable ⁷³ ».

L'année suivante, le Comité continue de formaliser et préciser les rapports avec les pensionnaires : un droit d'admission est dorénavant perçu pour la constitution du dossier administratif ; la pension est exigée à l'avance, trois mois doivent être versés lors de l'admission de tout nouveau pensionnaire ; une visite médicale par le médecin de l'Asile « pourra, dans certains cas, être ordonnée par la Direction » ; une indemnité est demandée aux pensionnaires qui utilisent une TSF, un appareil de chauffage ou un réchaud électrique.

Une enquête a été entreprise par les services de la Préfecture de l'Aisne sur l'état des locaux, l'amélioration de l'habitat et les aménagements nécessaires. L'estimation des dépenses est chiffrée à un million de francs, soit un tiers du budget annuel de Pommery⁷⁴. Le déficit chronique de l'Asile, alors comblé par des prêts contractés auprès de membres de l'Association, ne permet pas de tels travaux. Le Comité se débat toujours pour obtenir les dommages de guerre suite aux combats de 1940 et 1944, le hangar détruit en 1944 n'étant par conséquent toujours pas reconstruit.

71 Séance du Comité Pommery du 14 06 1951, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

72 Convention de 1951 entre Pommery et la Préfecture, 24 J 17, ADDA.

73 Séance du Comité Pommery du 24 05 1952, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

74 Séance du Comité Pommery du 11 04 1953, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

UN PREMIER AGRANDISSEMENT

Jusque-là, c'est le réseau des pasteurs de la région qui fournit à l'Asile des candidatures des futurs pensionnaires. En plus de recruter des pensionnaires dans la région de Saint-Quentin, l'Asile reçoit également des candidatures de personnes de Paris, Roubaix, Auxerre, etc.

En 1954, le Comité cherche à accroître les revenus de l'Asile en créant de nouvelles chambres. On envisage de reloger certains personnels dans une « baraque » obtenue de la Cimade⁷⁵, ou encore d'acheter un logement préfabriqué et de transformer ainsi d'anciens logements dans l'Asile en chambres individuelles. L'aménagement du grenier est également à l'étude. La création de 9 nouvelles chambres (1955) contraint également d'agrandir la salle à manger. Pour ce faire, le Comité fait *« appel au Conseil œcuménique pour l'organisation d'un camp de travail du 15 juillet au 15 août 1955. L'équipe des travailleurs bénévoles procédera également à la réfection de la galerie vitrée, à l'entretien du bâtiment et aux peintures extérieures. La somme substantielle allouée par le Conseil œcuménique sera employée pour l'achat des matériaux divers nécessaires à la construction. Le Comité organisera une collecte de victuailles dans la paroisse pour la nourriture des jeunes gens ⁷⁶»*. Les jeunes filles et jeunes gens volontaires *« assurent 6 heures de travail manuel par jour. La main d'œuvre bénévole supplémentaire est également indispensable ; Le matériel de campement et de cuisine est fourni par l'autorité militaire de Laon ⁷⁷»*. Finalement, un architecte est sollicité pour créer dix nouvelles chambres, concevoir une salle d'infirmerie, moderniser l'équipement de la cuisine et installer une salle d'eau pour un montant total de cinq millions six-cent mille francs.

Pommery obtient un financement du Département à hauteur de 50%, auquel s'ajoute une partie des dommages de guerre à percevoir. Le dossier

75 Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués, association créée le 18 octobre 1939.

76 Séance du Comité Pommery du 05 11 1954, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

77 Séance du Comité Pommery du 06 02 1955, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

est adressé aux services de la Préfecture de l'Aisne, chargés d'une enquête par le Ministère de la Santé publique.

Des lenteurs dans la mise en place du projet contraignent le Comité à modifier les missions du Camp de travail : les bénévoles s'occuperont de la réfection de la galerie vitrée, lessiveront et repeindront la chapelle, la cuisine, un couloir intérieur et les chambres inoccupées ; ils procéderont à la mise en peinture du nouveau hangar, au nettoyage et au blanchiment des caves, tout en s'occupant de remettre en ordre le jardin intérieur. Pour financer l'opération, le Comité lance un appel pour les « 500 billets de 1000 frs », diffusé aux Églises locales, régionales et nationale⁷⁸.

La lettre circulaire de la « Maison de Retraite de Pommery », signée par le directeur Georges Issler et le pasteur Paul Lew, stipule que « *parmi les œuvres, l'Église du Nord possède une Maison de retraite installée dans un château qui fut légué à la Paroisse de Saint-Quentin. Cette maison, qui fut entièrement détruite au cours de la guerre 14-18, a beaucoup souffert à nouveau en 1940 et 1944. Pour le bien des vieillards que nous y accueillons AU NOM DE JESUS-CHRIST, il est nécessaire de procéder à de nombreux travaux de réparation et d'agrandissement (...). L'Etat participera dans une certaine mesure (jusqu'à concurrence de 50%) aux frais de réfection et de construction (5 600 000 francs). Mais comme le monde dans lequel nous vivons ne sait plus ce qu'est la résurrection et en prend fort à son aise avec le commandement biblique d'honorer les cheveux blancs, c'est vers l'Église que nous nous tournons...* ». Si le projet d'agrandissement est repoussé, le camp de travail a bien lieu, financé par les « 500 billets de 1000 frs ». Trente et un « *volontaires, venus de quatre continents, ressortissants de douze nations, membres de quatorze Églises différentes* » sont accueillis et les travaux de rénovation accomplis.

En 1957, la directrice, Mme Issler, annonce vouloir abandonner sa charge. Trouver un remplaçant s'avère particulièrement difficile. Après avoir visité Pommery, un des candidats exprime divers souhaits si sa candidature est retenue : installer l'eau courante dans les chambres ainsi qu'un monte-charge,

78 Séance du Comité Pommery du 10 06 1955, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

obtenir une hygiène plus stricte et enfin réaliser l'extension du chauffage⁷⁹. C'est dire si les conditions de vie restent spartiates à l'Asile !

Le Comité envisage une fois de plus la vente de terres de Pommery, l'argent devant servir à créer « à Saint-Quentin un Internat Foyer de jeunes qui grouperait dans une atmosphère protestante les jeunes gens et jeunes filles étudiants ou jeunes travailleurs ⁸⁰ ». Un Règlement intérieur de l'Asile est également à l'étude, qui sera formalisé en mars 1958. Le document comporte en exergue des extraits de l'Épître de Saint Paul apôtre à Tite et affirme l'identité protestante du lieu par la nécessité, pour tout candidat à l'admission, de présenter « *un certificat d'un pasteur indiquant que le candidat est membre d'une Église protestante* ». Un certificat médical est par ailleurs demandé, qui doit stipuler l'autonomie du candidat « *pour les actes essentiels à la vie* ». La direction se réserve d'exclure un pensionnaire « *sur le champ* » en cas de faute grave. Les pensionnaires sont autorisés à apporter leur mobilier, mais en soumettant une liste au préalable à la direction, qui impose à tous de solliciter une autorisation pour toute acquisition de mobilier personnel ou appareils électriques. Tout ce que possède le pensionnaire à son décès est réputé propriété de la « maison de retraite », sauf indication contraire dans un testament olographe remis à la direction ou à un notaire. En cas de décès, les mensualités versées d'avance restent la propriété de Pommery. « *Les pensionnaires doivent tenir leur chambre en parfait état de propreté et d'hygiène. Toutes les chambres seront faites par le personnel de la Maison de Retraite au moins une fois par semaine* ». La direction se réserve un droit absolu de visite des chambres ; « *les pensionnaires sont invités à rendre les services qui leurs sont demandés dans l'intérêt général* » ; les repas sont pris en commun dans la salle à manger aux heures fixées par la direction, car ne sont servis dans leur chambre que les malades. Enfin, « *les sorties et visites sont entièrement libres tous les jours (...). Un moment de recueillement personnel est observé chaque soir et le culte, selon les formes en usage dans l'Église Réformée de France, célébré chaque dimanche. La Sainte Cène est donnée à l'occasion des fêtes chrétiennes. La participation à ces expressions de la vie spirituelle de la Maison est vivement recommandée aux pension-*

79 Séance du Comité Pommery du 18 12 1957, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

80 Séance du Comité Pommery du 27 02 1958, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 ».

naires. Le Pasteur de l'Église Réformée de Saint-Quentin est l'aumônier de la Maison de Retraite ». Les frais médicaux et d'enterrement sont à la charge des pensionnaires payants, mais financés par l'établissement pour les « assistés ».

A l'occasion d'un changement de personnel à la tête de la Maison de retraite, le Comité établit également un Règlement de Direction : *« quelle que soit par ailleurs sa définition juridique, la Maison de Retraite de Pommery est une œuvre de l'Église. A ce titre, elle exerce une partie du ministère de l'Église, elle se rattache spirituellement à l'Église Réformée de Saint-Quentin et ses responsables sont des ministres de l'Église, responsables devant le Seigneur et devant son Église de l'accomplissement de leurs fonctions. La responsabilité de la Gestion est assurée conjointement par un Comité et par le Directeur (ou Directrice) assisté du personnel de la Maison ».* Le Directeur est nommé par le Comité après consultation du bureau de la Fédération des Institutions Chrétiennes (FIC) et du Conseil Presbytéral de l'Église Réformée de Saint-Quentin et notifiée au Conseil Régional de la 1^{ière} circonscription de l'ERF. Cette dernière intervient en cas de conflit entre le Comité et la direction. Le directeur peut être « remercié » par le Comité avec un préavis de trois mois. Le Comité est tenu d'assurer au Directeur les avantages que l'ERF assure à ses Pasteurs : traitement, indemnité de fonction, logement et chauffage. Le Directeur bénéficie de la Sécurité sociale et est couvert par une assurance responsabilité civile. L'article 5 dispose que *« Le Directeur est le chef de la communauté que constitue la Maison de retraite. Il veille à ce que tous les soins du corps et de l'Esprit soient fournis aux pensionnaires, il porte la responsabilité de l'hygiène, de l'ordre et du climat moral de la Maison. Il a autorité sur le Personnel avec lequel il essaye de constituer une équipe de direction de la maison. C'est le comité qui engage ou révoque le personnel ».* Par ailleurs, le directeur assure *« les médiations quotidiennes pour les pensionnaires en liaison avec le pasteur (...). Il représente la Maison de Retraite aux réunions du Consistoire et au synode et cherche par tous les moyens à éveiller l'intérêt des Églises pour elle ».* Le directeur *« tient les livres nécessaires à l'administration »*, il *« veille à l'observation du règlement remis aux pensionnaires »*. C'est lui qui procède à la sélection et à l'admission ou à l'exclusion des pensionnaires, établit la comptabilité et les bulletins de salaires, perçoit les pensions, conçoit le projet de budget annuel. Enfin, il dispose d'un congé an-

nuel d'un mois. Le règlement conclut par une formule rassurante : « *c'est sur le terrain de confiance mutuelle et de fraternelle collaboration que se situent tous les rapports entre le Comité et le Directeur* »⁸¹».

En mai 1958, la désignation de Mlle Fuchs à la tête de Pommery donne lieu à un bilan de la situation financière. L'établissement accueille plus de pensionnaires « assistés », que de « payants », le manque à gagner étant suffisamment important pour que l'Association décide « de ne plus prendre d'assistés » – ce qui contrevient à la philosophie du lieu –, et d'augmenter le prix des pensions⁸². Pour faire face également, le Comité opte pour l'abandon de la ferme, vendue à un agriculteur, et loue dorénavant les terres agricoles. L'Association réfléchit également à l'installation d'extincteurs, envisage de pourvoir les chambres de lavabos et donc d'eau courante. En 1959, des travaux sont envisagés : agrandissement de la salle de culte et du salon, installation d'une nouvelle salle de bain, etc. Comme chaque année à l'Ascension, « s'il fait beau », les membres de « *L'Église réformée de Saint-Quentin organiseront une fête à Pommery, les Compagnons du Jourdain y donneront un concert* »⁸³». La volonté d'entretenir des liens entre l'Asile et la paroisse est régulièrement rappelée. A la fin de l'année, le départ inopiné de la directrice ouvre des « heures sombres », selon les termes du Pasteur Lew, qui dirige le Comité en lisant un Psaume et en invitant à la prière au début de chaque réunion.

La personne qui assure l'intérim en attendant un nouveau recrutement s'étonne « *de ne pas avoir un personnel protestant et d'autre part que celui-ci soit très gâté ; nourri et payé pendant les heures de repas. L'état sanitaire des pensionnaires est assez bon (...)* »⁸⁴». Néanmoins, quelques années plus tard, il ressort d'une étude attentive de la gestion des ressources humaines que « *le dimanche, il n'y a pas de personnel* » à Pommery, hormis la direction. A cette époque, Pommery comprend, en plus de la direction, une cuisinière, une femme de ménage, une « jeune fille » pour le repassage, un jardi-

81 Règlement de direction, 25 03 1958, (ATSQ), Registre « Pommery 1922-1958 », dernières pages.

82 Comité de Pommery, séance du 08 05 1958, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 ».

83 Comité de Pommery, séance du 31 03 1959, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 ».

84 Comité de Pommery, séance du 19 01 1958, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 ».

nier et une femme « de remplacement travaillant en dehors des travaux agricoles ⁸⁵ ». Pour réduire le nombre d'employés, le Comité envisage d'externaliser certaines activités comme le secrétariat par exemple ou le traitement du linge.

Pendant les années 1960, la vie à Pommery suit son cours sans grande modification notable. Le bâtiment est entretenu, quelques améliorations apportées. Des essais d'externalisation de certaines activités sont tentés (linge notamment). En 1961, le clocher de Pommery est démonté, modification intéressante pour dater les rares photos existantes de la Maison de retraite⁸⁶. Les rapports de la DDASS sur le fonctionnement de l'établissement font tous le même constat : la direction veille parfaitement au « confort des pensionnaires et à la discipline de l'établissement », mais sa « responsabilité gestionnaire est nulle et son incompétence comptable est totale ». La DDASS souligne que les comptes sont parfaitement tenus, mais par un saint-quentinois qui « n'a aucune autorité sur la bonne marche de l'établissement selon les prévisions ayant servi à déterminer le prix de journée ⁸⁷ ».

En 1968, constat sans appel : il faut « recréer » l'Association de Bienfaisance Parmi les Protestants de Saint-Quentin, tombée en désuétude depuis plusieurs années. L'Association se donnerait diverses tâches : « Pommery comme maison de retraite ; travail au sein de la communauté ; travail dans la cité ⁸⁸ ».

1968, LE RENOUVEAU ?

Au mois de juin 1968, alors que Pommery semble imperméable au mouvement social qui marque le pays, le Comité « *engage une discussion sur l'avenir de Pommery. Il découle de cet entretien qu'il serait nécessaire de porter le nombre des chambres à 35 afin d'obtenir une meilleure rentabilité de la maison. Dans un avenir plus lointain, l'on peut envisager la construction d'un deuxième Pommery ou alors le transfert de l'Asile de Pommery d'Etreillers à Saint-Quentin. Ce n'est pas une affaire urgente mais il faut y penser et y réfléchir* ⁸⁹ ».

85 Comité de Pommery, séance du 12 05 1958, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 ».

86 Comité de Pommery, séance du 02 06 1961, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 »

87 Contrôle Hospitalier – rapport, DDASS, 09 12 1966, (ADDA, 24 J 8).

88 Comité de Pommery, séance du 21 03 1968, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 ».

89 Comité de Pommery, séance du 06 06 1968, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 ».

Les difficultés s'accroissent : problème des salaires des personnels, qu'il faudrait aligner sur ceux des personnels hospitaliers ; difficulté à recruter une secrétaire et un comptable... Une comparaison est réalisée avec l'autre Maison de retraite d'Etreillers, la Maison Derche : mêmes niveaux de salaires, mais lits en plus grand nombre et pensionnaires plus jeunes, donc moins dépendants. A Pommery, *« la question de garder les incurables est évoquée, mais il faudrait alors avoir un prix de journée plus élevé pour ceux-ci »*⁹⁰. A cette époque, les comptes de l'Association et de Pommery sont mêlés, ce qui pose un problème légal. Malgré les difficultés financières, le Comité continue la maintenance des lieux visant à de meilleures conditions d'accueil pour les pensionnaires. Fin 1969, on s'interroge sur *« les possibilités d'améliorer les après-midi des vieillards (voyages à Saint-Quentin). Rompre l'isolement de Pommery sans toutefois exagérer le problème »*⁹¹. Sous la houlette de Mme Dufayet, directrice depuis une dizaine d'année, les travaux à Pommery permettent, début 1970, d'accueillir 30 pensionnaires et les finances autorisent l'achat d'une voiture de service. Un emprunt est également contracté pour agrandir la salle à manger. L'établissement recourt à l'énergie des Eclaireurs Unionistes pour divers travaux et notamment l'entretien du cimetière⁹².

Au milieu des années 1970, l'ambiance évolue à Pommery et d'abord par des changements de dénomination : *« après une discussion, l'Assemblée décide de changer l'intitulé de l'Association et de l'Asile de Pommery, les deux noms "Bienfaisance" et "Asile " étant le reflet d'une époque aujourd'hui dépassée. A l'unanimité, il est décidé de changer ces noms en : Association d'entraide protestante et Maison de retraite de Pommery »*⁹³. D'un point de vue juridique, la difficulté à changer de dénomination entraîne le maintien de l'ancien nom de l'Association.

En 1976, une « étude diagnostic » confirme l'évolution du regard sur le fonctionnement de l'institution. Le pensionnaire est dorénavant désigné sous le terme d'« ami » ; de son côté, le règlement intérieur conçu à la fin des an-

90 Comité de Pommery, séance du 17 06 1969, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 »

91 Comité de Pommery, séance du 07 10 1969, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 »

92 Comité de Pommery, séance du 02 12 1969, (ATSQ), Registre « Pommery 1958-1972 »

93 Réunion du 24 04 1975, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

nées 1950 et revu en 1971, est jugé « vétuste, draconien – type casernement ». Une plaquette est adressée aux familles et l'ami doit être accueilli de manière plus humaine : présentation des locaux, du personnel, mais également des autres « amis ». L'audit suggère que le nouveau pensionnaire puisse, après un mois d'essai, décider s'il reste ou non à Pommery. Il est dorénavant question de pratique « d'animation », révolution dans la Maison de retraite qui jusque-là, se limitait à héberger, nourrir et accompagner spirituellement les pensionnaires, voire « d'améliorer leurs après-midi ». Des lectures sont proposées, ainsi que la télévision. Pour étoffer ces pratiques, le diagnostic suggère l'achat d'un magnétophone, d'un transistor et d'amplificateurs audio pour la télévision (problèmes de surdité). Les repas sont pris par tablées de cinq, mais la plupart du temps en silence, ce que regrette le document qui suggère aux personnels d'encourager la communication avec et entre les « amis », et propose également d'instaurer une « rencontre très détendue, quotidiennement, autour du goûter ». Le souhait de partager des loisirs « *se fait sentir et, de temps en temps, les pensionnaires aimeraient voir du monde, à l'intérieur comme à l'extérieur* ». Néanmoins, l'animation dans Pommery est perçue comme « très précaire ». Les auteurs de l'audit suggèrent de proposer aux pensionnaires diverses activités : pédicure, coiffeur, lèche-vitrine, cinéma, théâtre, sorties.

Si le bâtiment n'est pas jugé « vétuste », plusieurs problèmes sont signalés : installation électrique non conforme ; aires de circulation mal éclairées ; peintures de couleur terne ; sols en ciment peint sans revêtement ; chambres sous équipées. La plupart des chambres sont dépourvues de toilettes et les pensionnaires doivent s'occuper de vider eux-mêmes leurs seaux d'aisance au 1^{er} lever du matin. Le document rapporte qu'il « *est urgent de donner à l'établissement une [autre] salle de bains, les pensionnaires n'y ont pas accès ou peu, celle-ci étant réservée à la direction* ». Aucun système d'appel d'urgence n'a encore été installé dans les chambres. Chacun est responsable de ses propres couverts et de sa serviette qu'il lave (pas d'eau chaude dans les chambres à certaines heures de la journée) et conserve dans ses affaires personnelles⁹⁴.

Pommery, qui reçoit des subsides de la DDASS, dispose en 1976 de 29 chambres, mais la Maison accueille seulement vingt pensionnaires. Un nouveau legs pourrait changer la donne : l'Asile évangélique de Lemé, qui ac-

94 Etude diagnostic, 1976, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

cueillait des enfants abandonnés, cesse en effet son activité. Ses biens (actifs, immeubles) reviennent à l'ABPP⁹⁵. Une réflexion est engagée sur l'utilisation des fonds, tandis qu'un constat sévère est réalisé sur Pommery : une réunion de bureau élargit de l'ABPP le 9 septembre 1976 indique qu'il « *faudrait faire tout de suite de l'entretien et de l'équipement. Profiter que les chambres sont libres pour faire faire des devis et commencer des travaux. On ne vit plus aujourd'hui comme il y a 50 ans. De plus, il faut penser que les personnes âgées ont des difficultés matérielles pour se déplacer, elles ont besoin de chaleur, de confort. Ce qui est donc le plus urgent ce sont les W.C. individuels, les bidets, l'isolement du sol par des linos et des tapis. Il ne devrait plus y avoir de chambres avec le sol de ciment nu. Si l'on veut avoir des candidatures valables, il faut que les structures matérielles d'accueil soient améliorées* ». Le compte-rendu qualifie le climat à Pommery de « *peasant. Tout est fait pour garder en tutelle les personnes âgées. Elles ne peuvent avoir aucune initiative. La présence de [l'animatrice] jeune et dynamique est très importante, car elle crée des liens affectifs d'amitié très précieux avec les plus déshérités. Il ne faut pas perdre de vue que ce qui est vital, c'est ce qui amène une qualité de vie* ».

En cette fin d'année 1976, l'ABPP tente de réunir autour de Pommery de nouvelles personnalités en vue de réfléchir à son avenir. Le Pasteur Les-tringant, secrétaire de la FIC, est invité à participer aux discussions. Les membres du groupe de réflexion sont chargés d'interroger diverses responsables ou institutions de la région : maire de Saint-Quentin, maire de Gauchy, maire de Bohain qui dirige un hospice de 100 chambres, DDASS, participation à une réunion à Amiens présidée par le Préfet sur le thème « La santé en Picardie », etc. Quel public accueillir ? Quels sont les besoins de la région en terme d'action sociale ? Faut-il ouvrir Pommery à d'autres publics (convalescents, handicapés) ?

L'année 1977 est marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur, Elie Knurr et de sa femme. Les efforts sur l'animation ont porté leurs fruits. Les pensionnaires « *sont fiers de leurs créations manuelles, et l'animatrice les*

95 Décret du Ministère de l'Intérieur, 8 avril 1976, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

aide à ne pas se couper de la vie par des sorties, la lecture de livres ou du journal qu'elle fait à haute voix et qui amène des dialogues vivants ⁹⁶».

Finalement, avec l'argent que rapporterait la vente de Lemé, l'ABPP envisage d'agrandir la Maison de retraite de Pommery et de porter le nombre de chambres à 44, mais sans chambres médicalisées. En attendant, des aménagements sont réalisés. Le nouveau bâtiment comporterait un étage dévolu au personnel, et également trois salles collectives (repas, télévision, culte/auditorium). Le bâtiment serait desservi par 4 accès, un pour le personnel et les fournisseurs, un pour la cuisine et les services, un pour les résidents et les visiteurs et enfin l'accès au parking. La réflexion s'articule autour des publics visés : 3^e ou 4^e âge, personnes valides uniquement ou semi-valides. Pommery est dépendant des politiques publiques. Les maisons de retraites ne sont alors pas une priorité.

En 1978, Pommery qui puisait son eau directement dans la nappe phréatique est enfin raccordée au réseau⁹⁷. En plus de réfléchir à l'agrandissement de la Maison de retraite, le Comité de Pommery constate des interférences entre le Comité et l'Association. Il est envisagé de fusionner le tout en un seul Conseil d'Administration structuré autour de trois équipes : une équipe qui administre, surveille et contrôle, une autre qui se charge des admissions des nouveaux pensionnaires et enfin une équipe de « conseil de vie de maison », qui comprendrait des membres des familles et des résidents en plus de membres du personnel et de la direction⁹⁸. Une quatrième commission est ajoutée dans les mois qui suivent, chargée de faire des propositions sur la gestion des finances de l'Association.

Toujours en réflexion sur le présent et l'avenir, l'ABPP déplore en 1979 que Pommery continue de fonctionner sous la forme d'un « établissement confessionnel sclérosé », souhaitant également que l'Association elle-même s'ouvre au-delà du milieu protestant⁹⁹. Certains membres de l'ABPP proposent, avec l'argent de Lemé, de financer l'ouverture d'un centre d'accueil pour « femmes battues » à Gauchy ou Saint-Quentin¹⁰⁰. Néanmoins, Lemé

96 ABPP, AG du 27 02 1977, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

97 Réunion du Comité de Pommery, 30 06 1978, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

98 Réunion de Comité de Pommery, 20/10/1978, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

99 ABPP, Commission de gestion, 16 02 1979, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

100 Commission de gestion, 26 06 1979, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

tarde à se vendre, les membres de l'Association ne parviennent pas à choisir un cap. Certains insistent sur l'idée que Pommery, et plus généralement tout projet diligenté par l'Association, doit être une « œuvre de Diaconie », c'est-à-dire une action philanthropique ouverte sur le monde et pas seulement réservée aux protestants.

La décennie des années 80 ne permet pas de fixer un projet, même si la volonté de s'ouvrir et de se restructurer vise à affronter les mutations sociales importantes de l'époque. On le comprend, le quotidien de Pommery demeure difficile. Par manque d'argent, une demande d'aide est adressée à la Banque Neuflyze pour l'entretien du cimetière¹⁰¹. Des subsides seront reçus et des remerciements envoyés accompagnés de photos¹⁰². En 1980, Pommery a une capacité d'accueil de 30 personnes, pour une équipe de six membres du personnel. L'âge des pensionnaires ne cesse d'augmenter, leur condition physique et morale de se dégrader. On signale de régulières « chutes » nocturnes. Les pensionnaires ne sont plus seulement des retraités isolés comme dans les années 1930, ils sont de plus en plus « dépendants ». La direction réclame une aide soignante et une veilleuse de nuit, mais la DDASS refuse pendant plusieurs années de financer cette évolution. Le personnel reste en nombre insuffisant, même si la maison compte dorénavant des stagiaires ; les salaires demeurent inférieurs aux barèmes de la convention collective.

L'Association fait également face à une mutation des protestants eux-mêmes. Ainsi, dans une annexe au procès verbal de l'AG de l'ABPP du 30 novembre 1980, on peut lire que « *la majorité des paroissiens se désintéressent de la diaconie de l'église et partant de la vie de notre maison de retraite de Pommery (...). La plupart des jeunes entre 16 et 40 ans de notre communauté ne se soucient guère d'apporter quelques menus services en temps opportun. Et, pourtant, qu'ils se souviennent donc de l'époque de leur adolescence où Pommery leur était accueillant pour des sorties de WE ou des camps (...). Le nettoyage du cimetière de la famille du donateur est souvent complètement délaissé. Depuis 74/75 il n'avait pas été fait, et cette an-*

101 Lettre du 22 01 1980, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

102 Réunion du Comité de l'ABPPSQ, 07 07 1981, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

née il a été pris en charge par une petite équipe périphérique, des paroissiens de Tergnier (...). Un travail de nettoyage important a été accompli cet été pour aménager un parc d'agrément et des pelouses, mais il reste encore beaucoup d'ouvrage à réaliser à partir du printemps prochain... ¹⁰³». Trois cents sapins seront achetés pour être plantés par la Commission Ecologie mise en place au milieu des années 1970, et qui peine, elle aussi, à recruter des bénévoles.

Pour faire face, l'Association ne cesse de se heurter à la question du « prix de journée », négocié avec les autorités publiques (DASS) qui limitent systématiquement son augmentation en critiquant l'organigramme de Pommery (trop de personnel administratif). Chaque année, des travaux sont réalisés à Pommery, en général dans l'urgence, mais visant à « humaniser » les lieux. Si le « nouveau Pommery » ne voit pas le jour, une partie du bâtiment finit par être totalement rénovée. Les projets se succèdent mais sans se concrétiser, parfois refusés par l'autorité de tutelle.

En novembre 1981, la SCP d'Architecture Canonne-Delaporte-Journal adresse un devis à l'ABPP pour des « *travaux d'extension pour la réalisation de 16 chambres, compris aménagement dans les 4 chambres actuelles, d'une morgue, d'un service médical, d'une salle de soins* ¹⁰⁴ ». Le mois suivant, la Commission Extension qui réfléchit à l'avenir de Pommery imagine un slogan : « Il faut rentrer à Pommery, on gagne dix ans de sa vie ¹⁰⁵ ». Un permis de construire pour une extension de la Maison de Retraite est enfin obtenu en 1982, mais la Préfecture tarde à donner son aval. Les travaux commenceront enfin en 1985, 8 chambres supplémentaires devant être construites, avec un financement réparti entre : le Conseil général, les Caisses de Retraites, l'Office Protestant du Logement (la plus grosse part), les Fonds propres de l'ABPP et enfin un emprunt à la Caisse d'Épargne. A ce moment-là, « *le personnel de l'Etablissement est composé du Directeur, d'une employée administrative, d'une veilleuse de nuit, d'une cuisinière, et de deux agents de service pour l'intendance. Trois aides-soignantes apportent leurs soins d'une façon permanente sous la surveillance du docteur. Le docteur est présent tous les mardis et assure une permanence médicale afin que chaque résident puisse être examiné*

103 Classeur « AG CA Com. Gestion » (ATSQ).

104 Classeur « AG CA Com. Gestion » (ATSQ).

105 ABPPSQ, Compte-rendu de la Réunion du 21 12 1981, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

avec régularité. La moyenne d'âge actuelle de nos pensionnaires, femmes et hommes, est de 86 ans, la plus âgée ayant 94 ans. Malgré l'extension et la médicalisation, la Maison conserve son caractère protestant par son Conseil d'Administration, son Comité de Gestion et sa Direction. Du fait d'une Convention avec la DDASS, le recrutement n'est pas limité aux seuls protestants. La tradition de l'ambiance de la Maison est maintenue par le style de vie. Un culte est assuré, une fois par semaine, par le Pasteur Aumônier de la Maison et ceux qui le désirent, protestants ou non, se retrouvent dans la prière ¹⁰⁶».

Le vieillissement de la population hébergée n'est pas sans poser de problème : coût lié à l'incontinence (couches, lingerie), « *dépenses exceptionnelles entraînées par la dégradation mentale des résidents (murs dégradés, meubles détériorés, literie irrécupérable par souillure ou par actes irraisonnés)* ¹⁰⁷ ». Le rapport moral de l'AG de l'ABPP de 1985, présidée alors par M. Krebs, constate que la moyenne d'âge augmente encore, et que la durée de séjour augmente, conséquence de la médicalisation de Pommery. Un système de fiche établi depuis quelques années permet de mesurer l'état de santé des pensionnaires. Sur 30 résidents, 10 sont incontinents, 10 se déplacent « avec des cadres de marche », six sont « fortement perturbés », et trois font état de « troubles du domaine de la démence sénile ». Constat est fait également d'une fatigue au niveau de l'animation. Certains soulignent « *le manque d'intérêt des résidents pour tous les efforts intellectuels ou pratiques (culte, actuellement 6 à 8 personnes contre 10 [auparavant])* ». Il est précisé également « *que le groupe épluchage est de plus en plus restreint parce qu'il n'y a pas de relais* ». Depuis plusieurs années, Pommery cherche à tisser des liens avec le monde extérieur et notamment diverses institutions. Un dossier complet exposant le fonctionnement de la maison est envoyé aux Associations, des démarches sont effectuées auprès des organismes sociaux et des administrations. Les travaux d'extension devraient se terminer dans le courant de l'année 1986, mais les bailleurs tardent à tenir leurs engagements ¹⁰⁸. Des aides financières sont demandées tous azimuts, en France, mais également en

106 ABPP, février 1985, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

107 ABPP, CA du 22 11 1985, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

108 ABPP, Rapport moral de l'AG, 09 02 1986, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

Allemagne (Églises du Palatinat) et en Suisse. Depuis plusieurs années, Pommery entretient d'excellentes relations avec le maire d'Étreillers (M. Delaplace) qui soutient activement l'institution.

Au mois de mai, les travaux ont bien avancé. La commission de sécurité (Préfecture) menace néanmoins de fermer Pommery dans les 30 jours si des portes coupe-feu ne sont pas installées. Finalement, le mois suivant, la DDASS de l'Aisne effectue une visite de conformité et donne un avis favorable. L'extension est ouverte aux nouveaux pensionnaires au mois de septembre, Pommery disposant dorénavant de 38 lits.

L'extension de Pommery s'est faite sur un budget considérable pour une petite association comme l'ABPP. En 1987, le pasteur Krebs constate que les *« sommes [engagées] sont énormes pour une petite Association comme la nôtre. L'extension de Pommery a coûté pratiquement un demi-milliard [de francs] alors que nous escomptions la moitié. La moitié de cette somme a été couverte par des dons pour l'obtention desquels il a fallu se démener ¹⁰⁹ »*. Toutes les terres vendables de Pommery ont été cédées pour financer les travaux.

Mais le résultat est positif, jamais Pommery ne s'était aussi bien porté depuis la fin des années 1930 : *« Actuellement, le bilan de l'ABPP est solide. L'extension est bénéfique. Les investissements sont rentables, car ils ont été acceptés par la DDASS. La construction sera amortie sur 50 ans. Les agencements sur 10 ans ¹¹⁰ »*. En raison de sa renommée, *« la maison est toujours pleine »* depuis la réalisation de l'extension¹¹¹. Les bâtiments comprennent dorénavant des cabinets médicaux pour un kiné, un médecin et les aides soignantes. Pour la morgue, une table réfrigérée est louée. Pommery dispose d'une rampe à 4% qui permet l'accès des locaux aux fauteuils roulants¹¹². Nouveauté, un homme d'entretien réalise dorénavant d'importants travaux de maintenance des bâtiments mais aussi du parc, jusque-là entretenu par les bénévoles d'une Commission Ecologie. L'accueil de TUC (emplois aidés) n'est pas perçu comme une aide satisfaisante.

109 ABPP, AG du 05 04 1987, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

110 ABPP, CA du 08 03 1988, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

111 ABPP, AG du 13 03 1988, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

112 DDASS de l'Aisne, Procès verbal, 24 06 1986, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

Le personnel se heurte au manque de motivation des pensionnaires, constatant que *« les pensionnaires se dégradent si on n'impose pas une certaine activité. Améliorer les qualités de vie serait intéressant. Jésus est allé vers les gens non motivés (...) »*. L'agrandissement entraîne une nouvelle réflexion sur la question de l'accueil de stagiaires à Pommery : *« Par leur présence, les stagiaires contribuent à l'animation. Elles participent à la cuisine, aux soins, au service (...) »*.¹¹³ Leur présence plaît aux pensionnaires et valorise le personnel. L'ABPP s'interroge sur la possibilité de créer un service de formation à Pommery.

En 1989, l'état du cimetière inquiète de nouveau l'ABPP, qui envisage de faire classer les tombeaux qui se fissurent, mais au risque de servitudes importantes¹¹⁴. La décennie 1990 ouvre une nouvelle période de difficulté. La direction de Pommery *« redoute l'avenir, la concurrence devient sévère – les pensionnaires entrent à un âge de plus en plus avancé et sont par conséquent de plus en plus dépendants, sans compter que la DASS (qui supervise le fonctionnement) impose un personnel limité [en nombre] et un budget rigide »*. Pommery comprend 38 lits dont 10 médicalisés qui grèvent le budget. Le médecin d'alors, M. Cardot d'Étreillers, refuse nombre de candidats car trop handicapés. Problème, *« le bénévolat qui soulagerait le personnel n'existe plus. L'Etat favorise de plus en plus le maintien à domicile – Accepter des pensionnaires atteints de désorientation grave modifierait le but primitif de la fondation »*.¹¹⁵

M. Knur, directeur de Pommery depuis 13 ans, réalise un diagnostic pour l'Association, dans lequel il constate que *« la moyenne d'âge des résidents, l'âge de leur entrée, la moyenne de séjour des résidents à Pommery (2,5 ans), leur état de dépendance, leur sénilité, entraînent des contraintes et un surcroît de travail à tous les niveaux difficiles à assumer. Ces facteurs font que la "clientèle en puissance " qui sollicite son entrée répond de moins en moins à la structure actuelle de l'établissement »*.¹¹⁶ Après avoir rencontré

113 ABPP, réunion du 17 05 1988, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

114 ABPP, réunions du 23 02 et 27 04 1989, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

115 ABPP, réunion du 26 02 1990, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

116 Pommery, son présent, son avenir, 12 01 1990, (ATSQ), Classeur « AG CA Com. Gestion ».

divers acteurs de la filière et responsables institutionnels, avec lequel il a échangé également sur le manque de personnel et sa fatigue, il propose plusieurs pistes au choix : « *médicalisation totale de l'établissement ; adjonction d'une structure pour handicapés adultes âgés ; adjonction d'une structure pour grabataires ; création d'une structure pour maladie d'Alzheimer* ».

POMMERY DEVIENT EHPAD

La maladie d'Alzheimer, dont le traitement a pris une place considérable de nos jours, est ainsi évoquée pour la première fois dans les archives de l'Association et de Pommery. C'est dans cette direction que l'établissement va évoluer dans les deux décennies qui vont suivre. En 1992, Pommery transforme 10 lits simples en lits « médicalisés » (dits de cure médicale). A la fin de la décennie, le Conseil général encourage l'Association à se lancer dans des travaux de rénovation. A l'époque, « *la seule raison d'être de l'Entraide Protestante [nouveau nom de l'ABPP] à Pommery c'est de prendre le plus grand soin de chaque personne accueillie dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne, de la vie sociale, culturelle et spirituelle... des personnes qui sont considérées comme "nous étant confiées"* ¹¹⁷ ». Après des mois de tâtonnements, « *le projet définitif est adopté. Ce projet est essentiellement axé sur la mise en conformité de la Maison (superficie et confort des chambres, sécurité incendie, locaux du personnel, mise en conformité des locaux de restauration et de stockage), et la création d'un lieu de vie de type CANTOU* ¹¹⁸ *pour les personnes désorientées* ».

Ce nouvel agrandissement s'inscrit dans un contexte d'évolution des normes et de la demande : selon la DDASS en effet, Pommery est l'établissement au degré de dépendance des pensionnaires le plus élevé du département en 2002. Pommery manque de personnel et compte parfois jusqu'à dix emplois aidés. Le 2 janvier 2002, le vote de la loi sur les établissements médicaux sociaux complexifie la gestion des Maisons de retraite. La loi met l'accent sur les droits des personnes, la place prépondérante de l'usager, l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de la citoyenneté. Le durcissement des

117 CA Entraide Protestante 20 09 2002, Archives Abej Cocquerel, Grigny.

118 Chambres individuelles avec sanitaires réparties autour d'un lieu de vie commun, type maison familiale.

normes médicales, juridiques et administratives, rend la mise en conformité de Pommery aussi nécessaire que complexe.

L'Association obtient un premier permis de construire en 2004 pour agrandir l'établissement devenu EHPAD comme nombre d'établissements similaires à l'époque suite à la réforme de 1999¹¹⁹, mais constate que, pour des raisons de coûts de fonctionnement, une extension supplémentaire s'imposerait. En 2005, un nouveau projet voit donc le jour, visant à augmenter à 86 le nombre de lits « Alzheimer ¹²⁰ ». Un second permis de construire acté en 2008 permet alors de démarrer les travaux. Pommery doit dorénavant pouvoir accueillir 44 personnes dépendantes.

Néanmoins, la technicité d'une telle opération, les sommes engagées, des tensions importantes entre la direction de l'établissement et l'Association, ouvrent une période de crise importante, avec la démission en nombre de membres du Conseil d'Administration. En 2009, « *le conseil d'administration [de l'Entraide Protestante] constate la difficulté croissante pour les établissements isolés de taille petite ou moyenne, d'évoluer du fait de la complexité accrue des réglementations et de la pression d'un environnement compétitif. La mise en place annoncée des Agences régionales ne fait que renforcer ce constat. Les tensions entre la direction de l'établissement et le conseil d'administration, les incertitudes qui pèsent sur l'avancement du chantier d'extension et de la rénovation viennent majorer l'inquiétude du conseil d'administration. Le CA de l'Entraide Protestante de Saint-Quentin a donc décidé de solliciter l'assistance d'une association dont les domaines d'activité et l'expérience sont plus vastes. A cet effet, il a sollicité l'association Œuvres et Institutions des Diaconesses de Reuilly, compte tenu de la proximité entre les deux associations tant au plan de l'histoire, de l'appartenance aux valeurs du protestantisme, de l'éthique et des objectifs communs* ¹²¹ ». Cette dernière fournit un diagnostic qui confirme la pertinence du

119 Gérard Bami, « Les paradoxes de l'évolution des Ehpad », *ERES* | « *Empan* », 2013/3 n° 91 | pages 56 à 61

120 Dossier CROMSMS, courrier au Conseil Général Prévention, action sociale et logement, 11 07 2005, Archives Abej Cocquerel, Grigny.

121 Convention d'assistance entre l'Entraide protestante et les Œuvres et Institutions des Diaconesses de Reuilly, 09 07 2009, Archives Abej Cocquerel, Grigny.

projet et encourage l'Association dans sa mise en œuvre. L'année suivante, la gestion de l'Ehpad est confiée à l'Abej-Cocquerel, association (fondée en 1862 par le Pasteur Athanase Coquerel fils) qui avait absorbé en 2004 l'association Abej Picardie, elle-même spécialisée dans les secteurs de l'insertion, de la gérontologie et de l'aide et du soin à domicile. A l'époque, l'Abej-Cocquerel gère le Réseau de Soins Palliatifs de Haute Picardie de Saint-Quentin.

De nouveaux travaux permettent en 2011 d'étendre l'accueil à 68 places. Comme l'indique une plaquette de l'établissement diffusée à l'occasion de la visite du Ministre du Travail le 18 avril 2011, « *la Maison sera plus spacieuse, plus fonctionnelle, plus confortable... Mais la principale préoccupation des résidents et de leurs proches (famille, ami, médecins, intervenants paramédicaux...), de l'équipe et de l'association gestionnaire, des partenaires, demeurera celle de maintenir le cadre chaleureux et humain de l'établissement. Pommery restera cette Maison où il fait bien vivre grâce à un projet de vie fort et des moyens financiers et humains à la hauteur de cette ambition* ¹²² ». Les personnes accueillies ne sont donc plus désignées sous le terme de « vieillards », « pensionnaires » ou encore « amis », mais dorénavant de « résidents », terme qui perdure de nos jours.

En 2012 enfin, Pommery obtient le label Pasa (Pôle d'activité et de soins adaptés) ciblant les résidents souffrant de troubles du comportement. Dans un article qui fait suite à une nouvelle visite du Ministre du Travail Xavier Bertrand, Samuel Stéfanini, directeur à ce moment-là, explique que « *les résidents ne sont pas enfermés et circulent librement. Par exemple, ils disposent d'une kitchenette, d'un auditorium, d'un atelier peinture et d'un vaste patio. Les résidents ont ainsi la possibilité de pratiquer des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement rassurant et adapté à la déambulation* ¹²³ ». Cette même année 2012, en vue d'une fusion, l'Abej-Coquerel qui gère Pommery se rapproche de la Fondation des Diaconesses de Reuilly, œuvre protestante également fondée au 19^e siècle. L'absorption de l'Abej-Coquerel par la Fondation fait passer Pommery sous la direction des Diaconesses de Reuilly, événement faisant écho

122 EHPAD-Maison de Pommery, visite du Ministre du Travail, 18 04 2011, Archives Abej Cocquerel, Grigny.

123 *Le Courrier Picard*, 15 03 2012.

à l'histoire passée comme on l'a vu : au début du 20^e siècle, Alice André, héritière pour moitié du Château de Pommery, avait légué aux Diaconesses de Reuilly de nombreux biens et à Eric Joly de Bammerville sa part du Château de Pommery. Un siècle plus tard, tous ces legs se retrouvent réunis sous l'égide d'une même bannière et d'une même éthique protestante, celle des Diaconesses de Reuilly.

CONCLUSION

Dans la tradition de la philanthropie portée par une famille de notables et par les fidèles protestants de Saint-Quentin et de ses environs, Pommery porte depuis quasiment un siècle et demi la marque d'une attention toute particulière aux « vieillards » et notamment les plus démunis. D'abord sous l'égide d'un protestant fortuné et désintéressé, l'Asile, né à la fin des années 1880, est géré par une communauté réformée, animée par plusieurs générations de pasteurs et de laïcs dévoués. A la tête de l'Association de Bienfaisance, du Comité de Pommery, ou à la direction de l'établissement, les hommes et femmes qui se succèdent doivent faire face à une double difficulté financière et humaine, à des problèmes inédits de gestion, de prise en charge, d'accueil de personnes fatiguées, qui nécessitent d'incessantes remises en question, une réflexion profonde sur les pratiques et sur les buts de l'œuvre engagée. Quel sens donner à l'accueil des vieillards ? Faut-il ouvrir Pommery aux non protestants ? Comment prendre en charge une population vieillissante et de plus en plus dépendante ? Quels types de relations instaurer avec les administrations compétentes ? Comment trouver le chemin de l'équilibre financier, quand il s'agit d'ouvrir sa porte à tous types de pensionnaires, aisés ou peu fortunés ? Comment faire évoluer l'Asile pour l'adapter à un monde en permanente évolution, sans dénaturer son caractère chrétien ?

En presque un siècle et demi, quel chemin parcouru, que de mutations successives, comme l'ont vécu la plupart des Asiles fondés à la fin du 19^e siècle¹²⁴ ! Soutenu par l'énergie bénévole et militante, mais relativement isolé, l'Asile constitue dans ses premières décennies un pôle autour duquel se

¹²⁴ Alain Villez, « EHPAD La crise des modèles », *Fond. Nationale de Gérontologie* | « Gérontologie et société » 2007/4 vol. 30 / n° 123 | pages 169 à 184.

rassemble la communauté protestante de Saint-Quentin. Face aux évolutions sociétales, à l'indifférence religieuse qui s'accroît et aux exigences législatives, administratives et médicales de plus en plus rigoureuses en matière d'accueil des personnes âgées et dépendantes, la Maison de retraite s'agrandit et prend le tournant de la professionnalisation dans les années 1970. Elle se meut en Ehpad trente ans plus tard. Mais vu la technicité croissante de l'accueil de personnes dépendantes et les enjeux financiers de plus en plus lourds, l'Association et ses bénévoles, qui ont réussi à maintenir l'accueil des pensionnaires dans des conditions satisfaisantes jusque-là, finit par passer la main. Dans un souci de continuité, la Maison de Pommery est absorbée par la Fondation des Diaconesses de Reuilly. Comme auparavant, mais dans une relation de plus en plus forte avec les services de l'Etat et dans un cadre de plus en plus médicalisé et totalement laïque, Pommery, dirigé par Emmanuelle Bertoli, accorde une attention particulière à l'accueil, à « l'animation », au bien être des résidents, à leur stimulation cognitive et physique, et enfin, à la prise en compte des questions que pose l'accompagnement de la fin de vie.

Octobre 2020

ANNEXE

Le cimetière familial de Pommery est fondé en 1797 avec l'inhumation de Pierre Louis Joly de Bammerville, noble protestant fortuné alors propriétaire du lieu. On dénombre 17 ou 18 tombes, dont l'entretien incombe aux héritiers du lieu, comme le prévoit le legs d'Eric Joly de Bammerville établi en 1914. Pendant la guerre, le cimetière est lourdement impacté, des tombes éventrées. A plusieurs reprises, l'Association de Bienfaisance Parmi les Protestants de Saint-Quentin qui gère l'Asile/Maison de retraite de Pommery jusqu'en 2011, fait appel à la générosité de la banque Banque Neuflyze OBC (la famille Neuflyze est liée par mariage aux Joly de Bammerville) pour entretenir les tombes.

Tombes identifiées :

- **Pierre Louis Joly de Bammerville**, né en 1724, décédé en 1797.
- **Anne Aimée Victoire Fromaget**, épouse de Pierre Louis Joly de Bammerville, née en 1738 ; décédée en 1802.
- **Samuel Joly de Bammerville**, né le 20 octobre 1750, décédé le 18 décembre 1811, maire de Saint-Quentin, membre de la Légion d'Honneur.
- **Élise Oberkampff**, née à Jouy le 16 juin 1816, décédée l'année suivante. Fille de Émile Oberkampff (1787-1837) et Julie Joly de Bammerville (née en 1796 à Saint-Quentin-décédée au Havre en 1875 ou 1876 ; fille de Pierre Louis de Bammerville et Henriette Laval).
- **Théophile Pourtalès**, né en 1739, mort à Saint-Quentin le 21 août 1819, négociant, habitant Valenciennes, fils de Paul Pourtalès, négociant à Valenciennes et associé de la maison Dumoustier de Vastre, à Saint-Quentin et Catherine Dumoustier de Vâtre.
- **Marie Anne Henriette Laval**, épouse de Pierre Louis Samuel Joly de Bammerville, maire de Saint-Quentin. Née le 2 juin 1763 à Marseille, décédée à Saint-Quentin le 26 avril 1841.

- **Émilie Joly de Bammeville** née Joly de Bammeville. Fille d’Aimée Joly de Bammeville et d’Elisabeth Hortense Joly. Née le 9 février 1830, décédée le 19 novembre 1855.
- **Jules Samuel Joly de Bammeville**, fils de Pierre Samuel J de B et Henriette Laval, né à Saint-Quentin le 24 décembre 1787 et décédé à Paris le 11 avril 1870.
- **Jeanne Clémence Marie Poupart de Neufelize**, femme de Jules Samuel Joly de Bammeville, née à Sedan (Ardennes) le 25 mai 1810 et décédée le 8 mars 1889.
- **Claire Marthe Joly de Bammeville**, née le 5 octobre 1809 à Saint-Quentin, décédée en 1892 à l’âge de 83 ans, mariée à Alphonse Eric Joly de Bammeville, né le 15 septembre 1797 à Saint-Quentin et décédé en 1880. Mère d’Eric Edmond Joly de Bammeville qui donnera par testament lors de sa mort en 1916 la maison de Pommery à l’Association de Bienfaisance des protestants en Saint-Quentin.

Parcours à travers les documents



Quelques membres de la dynastie :

Samuel Joly de Bammerville, né le 20 octobre 1750, décédé le 18 décembre 1811, maire de Saint-Quentin, membre de la Légion d'Honneur (en haut à gauche) ; Marie Anne Henriette Laval, épouse de Pierre Louis Samuel Joly de Bammerville. Née le 2 juin 1763 à Marseille, décédée à Saint-Quentin le 26 avril 1841 (en haut à droite) ; Jules Samuel Joly de Bammerville, fils de Pierre Samuel J de B et Henriette Laval, né à Saint-Quentin le 24 décembre 1787 et décédé à Paris le 11 avril 1870 (en bas à gauche) ; Pierre Louis Joly de Bammerville Pierre Louis Joly de Bammerville né en 1724, décédé en 1797 (en bas à droite).

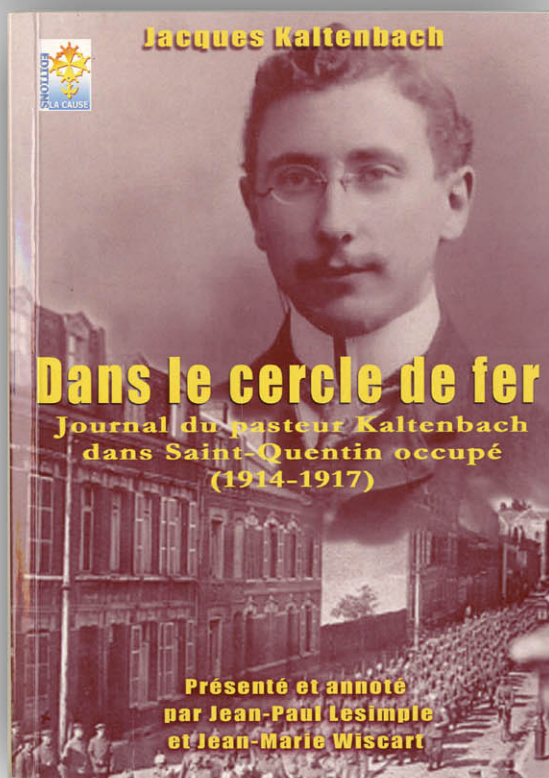
ICI REPOSE
SAMUEL JOLY DE BAMMEVILLE
PIERRE SAMUEL JOLY DE BAMMEVILLE
ET DE HENRIETTE LEVAL
SCIENTIFIQUES LE ET DÉCÉDÉ
ENFIN DANS SON REPOS A PARIS
ÂGÉ DE 80 ANS
LE 11 AVRIL 1883



Les propriétaires de Pommery, les Joly de Bammeville, instituent en 1797 un cimetière familial sur la propriété, pour y inhumer Pierre Louis Joly de Bammeville, noble protestant fortuné, alors propriétaire du lieu. D'autres membres de la famille ou des amis y trouveront également leur place tout au long du XIXe siècle.



En haut, « nouveau » château construit par les Bammerville à la fin du XVIII^e siècle. L'ancien château (en bas), qui n'est pas démoli, servira à accueillir quelques « vieillards » à partir des années 1880. En 1906, Alice Andrée (née Joly de Bammerville), lègue à Eric Joly de Bammerville sa part de Pommery, ainsi que diverses propriétés à l'Institution des Diaconesses de Reuilly, qui, un siècle plus tard, devient propriétaire de l'Ehpad de Pommery. C'est Eric Joly qui confie Pommery à l'Association de Bienfaisance parmi les protestants de Saint-Quentin en 1916.



Pendant la Grande Guerre, Pommery qui est situé sur la commune d'Etreillers dans l'Aisne, est occupé par les Allemands, puis rasé en 1917, comme le raconte le pasteur Kaltenbach alors en poste à l'époque. C'est un des rares témoins oculaires à évoquer la vie à Pommery pendant ces sombres années.



Asile Joly de Bammeville-André à POMMERY par Etreillers (Aisne)

Séance du 26 Janvier 1922.

Étaient présents. M^e Langlet Pezins - M^e
Paul Crocme, Louis Jospin, P. Grécaut, R. Hurtray
M^e Crocme préside cette réunion.

Le comité forme son bureau. Ont élus:

Vice Président: M^e P. Crocme

Treisorier M. S. Grécaut

Secrétaire R. Hurtray.

M^e Crocme instruit le comité de tout ce qui
concerne l'œuvre de Pommery depuis 1914 -
et particulièrement du travail à faire
pour rendre à cette œuvre la destination
prevue par son fondateur.

La reconstruction est le premier point à envisager.

M^e Grécaut est chargé de se mettre en rapport
avec l'agent de la Commission Cantonale pour
les dommages de guerre restant à obtenir.

Dans sa prochaine réunion le comité exami-
nera tout spécialement la question de
reconstruction de l'Asile.

M^e Grécaut soumet une proposition de
M^e Larcher pour porter à 50+ le secours de

Après les destructions de la Grande Guerre, l'Association de bienfai-
sance qui a reçu en donation Pommery par un leg des Joly de Bammeville,
veut reconstruire l'Asile pour continuer à accueillir des « vieillards » comme
avant Guerre. Le bâtiment voit le jour au milieu des années 1920 (photo en
haut).

★ →
Séance du Conseil d'Administration du 22 Septembre 1940.

Le vingt-deux Septembre mil neuf cent quarante, le Conseil d'Administration s'est réuni, 8 Rue de la Comédie à S^t. Quentin, sous la présidence de Monsieur R. Chériadame, vice-président.

Étaient présents : M. M. Amiot, Bazin, Chériadame, Madame Chériadame, M. M. Courtois, Grécourt, Pigeon, Roy.

M. Chériadame prend la parole pour donner un aperçu de l'état actuel et matériel de l'Aile de Pommery et de la situation de l'œuvre qui s'y poursuit : Quelques jours après l'arrivée des Allemands le 14 Mai, les prisonniers et le personnel de l'Aile ont été évacués par les autorités occupées, au presbytère protestant et dans la maison de la paroisse de l'Eglise Réformée de S^t. Quentin, 8 Rue de la Comédie - et cela du 23 Mai au 3 Août. La maison de Pommery a subi d'importantes dégâts pendant cette période. La culture et le jardin ont été abandonnés ; malgré leur dispersion, les bêtes, vaches et chevaux ont pu être récupérés.

Dès le mois d'Août, des réparations de portes, fenêtres, vitres, toiture ont été menées à bien ; l'Aile est devenue à nouveau habitable, prêt à fonctionner comme par le passé sous la direction de Madame Patte aidée de son fils M. Jules Patte, rendu à la vie civile. Le Président a tenu à souligner les qualités d'nergie et d'intelligence de Madame Pierre Michel qui, pendant cette période de guerre, a admirablement secondé la Direction de l'établissement.

Les membres présents approuvent les dispositions qui ont été prises pour que le fonctionnement normal de l'Aile de Pommery puisse être poursuivi et mettent le vœu que les dernières réparations urgentes et le réapprovisionnement en combustible puissent être réglés avant l'hiver.

M. S. Grécourt, trésorier du Comité, rend compte que, lors de son évacuation, il a prélever avec lui, une partie des papiers de la trésorerie, mais que l'ancien registre des comptes a été brûlé dans son bureau, Rue du Général Guérard. Il fait auprès du Crédit du Nord les démarches nécessaires par les versements afin de reprendre en mains la trésorerie du Comité et de faire face aux remboursements des sommes empruntées et aux versements dus à la Direction.

M. Chériadame remercie vivement M. Grécourt de bien vouloir remettre en ordre la trésorerie et reprendre sa tâche. Il ajoute que le temps est venu non seulement d'aider M. Grécourt dans son travail de trésorier et de secrétaire, mais de le remplacer à la tête de cette double fonction qui il a assumée avec soin pendant plus de 35 ans, des membres du Conseil, après avoir joint leurs

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Pommery subit par deux fois des dommages de guerre, comme le relatent les comptes rendus des Conseils d'administration de l'époque, documents aujourd'hui encore conservés par le Temple de Saint-Quentin.

MAISON DE RETRAITE DE POMMERY
ETREILLERS (Aisne)

Etreillers, Juin 1955

Tél. 11

C.C.P.: Association de Bienfaisance
Protestante de St-Quentin PARIS 3646-69

Chers Amis,

L'Apôtre Paul commençait ses épîtres par une action de grâces, parce qu'il savait s'adresser à des frères chrétiens: "Nous avons entendu parler de votre foi en Jésus Christ et de la charité que vous avez pour tous les saints en vue de l'espérance qui vous est réservée dans les cieux et dont vous avez eu connaissance par la prédication de la vérité, c'est-à-dire de l'Evangile". (Colossiens 1/4-5)

C'est parce que nous savons pouvoir user envers vous du même langage que nous vous écrivons aujourd'hui.

Parmi ses oeuvres, l'Eglise du Nord possède une Maison de retraite installée dans un château qui fut légué à la Paroisse de St-Quentin. Cette maison, qui fut entièrement détruite au cours de la guerre 14-18, a beaucoup souffert à nouveau en 1940 et 1944. Pour le bien des vieillards que nous y accueillons AU NOM DE JESUS-CHRIST, il est nécessaire de procéder à de nombreux travaux de réparation et d'agrandissement. Parce que c'est au nom de Jésus-Christ que nous voulons recevoir nos frères âgés et dans le besoin, nous sommes obligés de leur offrir un asile qui soit significatif de la charité du Seigneur, tant par l'esprit qui y règne que par les conditions matérielles de l'établissement où ils viennent finir leurs jours.

Toujours au nom de Jésus-Christ, nous sommes également contraints d'agrandir notre maison pour essayer de répondre aux multiples appels qui nous parviennent.

Un plan d'aménagement et d'agrandissement de Pommery a été élaboré, dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années. L'Etat participera dans une certaine mesure (jusqu'à concurrence de 50%) aux frais de réfection et de construction (5.600.000 francs) Mais comme le monde dans lequel nous vivons ne sait plus ce qu'est la résurrection et en prend fort à son aise avec le commandement biblique d'honorer les cheveux blancs, c'est vers l'Eglise que nous nous tournons. Nous nous réjouissons sans mesure des efforts qu'elle accomplit envers sa jeunesse, mais nous croyons que Dieu nous demande aussi de ne pas oublier ses vieux serviteurs.

Le Conseil Oecuménique des Eglises organise à Pommery, du 15 Juillet au 15 Août, un camp international de travail bénévole. Au programme de celui-ci s'inscrit la tranche la plus urgente, la réfection totale d'une grande galerie vitrée qui seule permet à nos pensionnaires de goûter au rare soleil hivernal de Picardie et qui est indispensable aussi pour maintenir une température agréable dans la maison.

Nous comptons sur le versement de dommages de guerre qui nous sont dus pour financer l'achat des matériaux nécessaires, soit 500.000 fr. A un mois de l'ouverture du camp, il nous faut renoncer à cet espoir. Aussi avons-nous résolu de lancer un appel pour les "500 billets de 1.000 fr" et vous êtes un de ceux auxquels nous nous sommes décidés à l'adresser. Notre intitulé de Compte Chèques Postal est inscrit en tête de cette lettre.

Plusieurs d'entre vous, Chers Amis, ont peut-être déjà participé à l'installation en Novembre dernier de notre nouvel appareil de chauffage. Nous aurions aimé pouvoir vous rendre témoins de la reconnaissance de nos vieillards au cours des jours froids de cet hiver! De telles démonstrations nous confirment la parole du Seigneur: "Il y a plus de joie à donner qu'à recevoir".

Nous serons heureux, après le camp de travail, de vous faire connaître comment votre don aura contribué à l'amélioration de notre Maison de retraite.

Croyez, Chers Amis, à notre profonde et respectueuse gratitude.

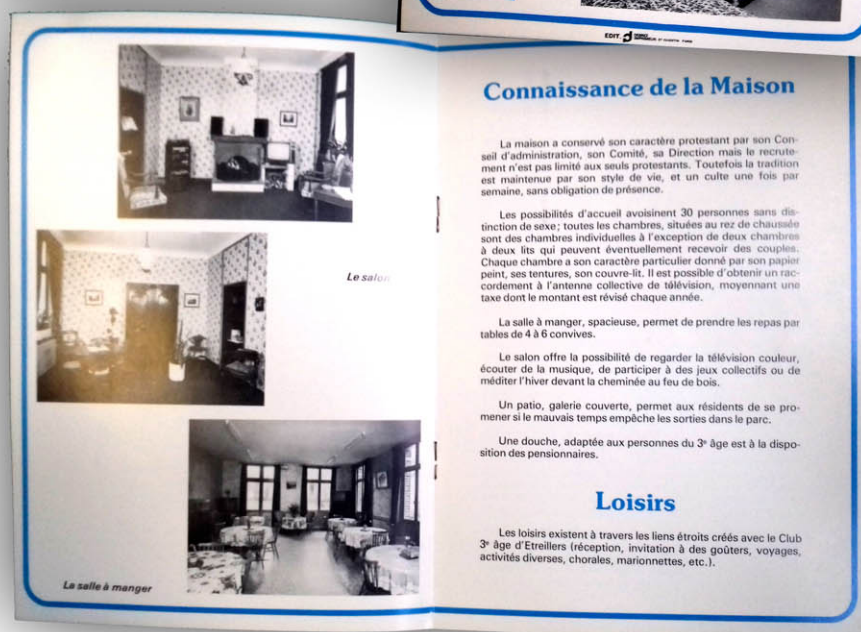
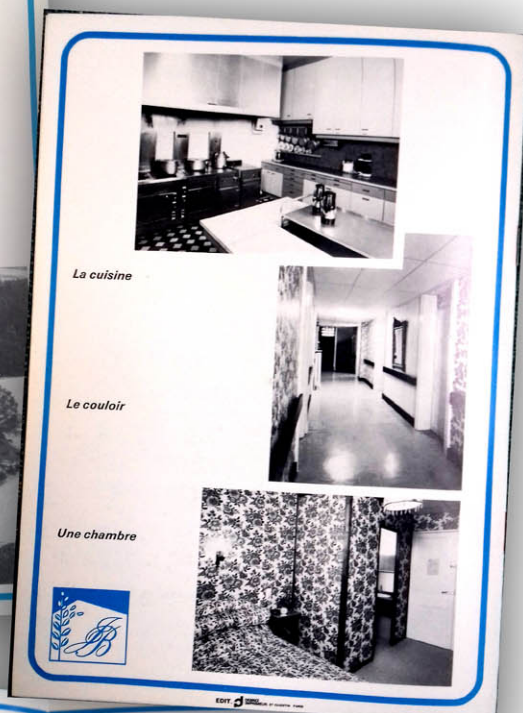
Pour le Comité de Pommery

Georges ISSLER
Directeur

Pasteur Paul LEW
Président



Dans les années 1950, l'Association de bienfaisance protestante cherche à moderniser Pommery. Des appels à dons sont lancés, un camp de travail est organisé pour faire réaliser certains travaux par des jeunes, protestants ou non.



Au milieu des années 1970, l'Association de bienfaisance protestante et l'Asile de Pommery, changent de dénomination pour devenir « Association d'entraide protestante » et « Maison de retraite de Pommery ».



Dans les années 1980, une nouvelle aile est créée à Pommery pour accueillir de nouveaux pensionnaires.

La maison de Pommery s'étend

Initié en 1998, le projet d'extension et de rénovation de l'établissement pour personnes âgées dépendantes s'est concrétisé en fin d'année 2008 avec les premiers coups de pioche.

La vitesse supérieure vient d'être enclenchée avec l'arrivée des gros engins et la pose des structures métalliques. Le plus ancien des deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du village va ainsi porter sa capacité d'accueil à 68 lits contre 38 actuellement.

Concernant l'opération immobilière neuve, vingt-sept chambres dont trois pour couples vont être réalisées, soit trente lits. À part les dix-sept chambres construites en 1986, les chambres anciennes vont être réhabilitées et agrandies pour un total final de soixante-cinq chambres. Devant de voir s'élargir d'une capacité de quarante personnes chacun verra le jour, avec un jardin thérapeutique réservé en vis-à-vis. Quatre places seront réservées dans ce unité pour l'accueil temporaire de personnes «désorientées», explique le directeur de la Maison de Pommery.

Les travaux vont durer au minimum jusqu'à l'été 2010. Le parc arboré reste accessible aux résidents et aux familles grâce à la création de nouvelles sentes.

Les emprunts à rembourser ne devraient pas impacter de manière importante le prix à la journée demandé aux résidents, car il sera compensé par l'augmentation de la capacité d'accueil jumelée à l'aide financière de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

du site correspondant

• EHPAD Maison de Pommery
1 boulevard de Pommery
62590 Breilles. Tél. 0 323 500 050.

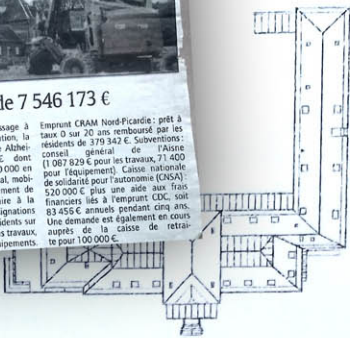


Un coût total de 7 546 173 €

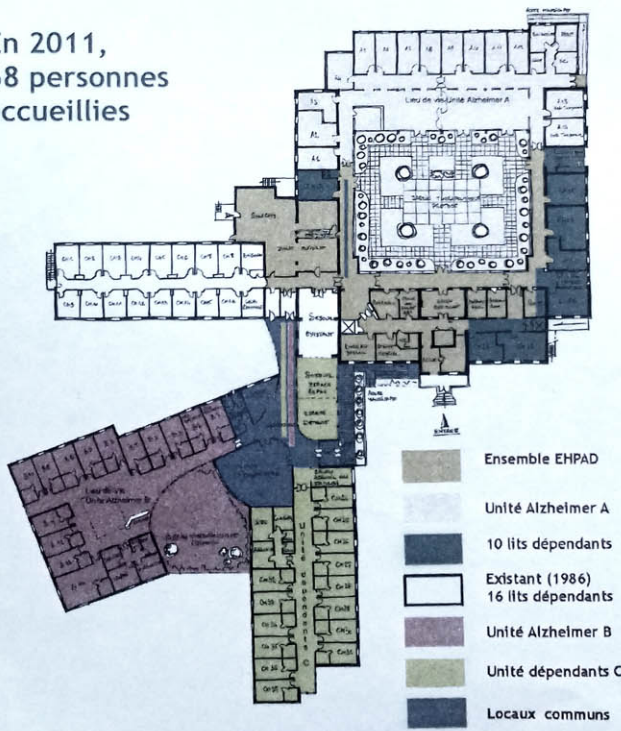
Le coût total pour le passage à 68 lits, l'extension, la rénovation, la création de deux lieux de vie Alzheimer est de 7 546 173 €, dont 6 946 173 en travaux et 600 000 en équipements (matériel médical, mobilier, etc.).

Détail du financement de l'opération : emprunt bancaire à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) remboursé par les résidents sur 30 ans : 4 809 007 € pour les travaux, 428 600 € pour les équipements.

Emprunt CRAM Nord-Picardie : prêt à taux 0 sur 20 ans remboursé par les résidents de 179 342 €. Subventions : conseil général de l'Aisne (1 087 829 € pour les travaux, 71 400 pour l'équipement). Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 520 000 € plus une aide aux frais financiers liés à l'emprunt CDC, soit 83 455 € annuellement pendant cinq ans. Une demande est également en cours auprès de la Caisse de retraite pour 100 000 €.



En 2011,
68 personnes
accueillies



Dans les années 2000, la Maison de Pommery s'agrandit et se modernise, pour devenir un EHPAD.



La Maison de Pommery, actuellement dirigée par Mme Emmanuelle Bertoli et appartient à la Fondation des Diaconesses de Reuilly (Yvelines).

Mise en page

Editions de l'échelle du temple

21 rue de l'échelle du temple 02200 Soissons
editionsdelechelledutemple@gmail.com